



**CONTRIBUTION DU CESER
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
À L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE DU CPER
2021-2027**

Adoptée à l'unanimité par le Bureau du CESER le 7 décembre 2020

Bureau du CESER du 7 décembre 2020

La présente contribution a été élaborée par la Commission 8 « *Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et évaluation des politiques publiques* » du CESER Occitanie, à partir de l'ensemble des contributions des autres commissions sectorielles du CESER, en réponse à la saisine du préfet de région, dans le cadre de la concertation territoriale lancée par l'État en vue de l'élaboration du cadre stratégique du prochain Contrat de plan État-Région 2021-2027 et de son volet « Relance ».

Elle a été rapportée par Mme Sabine VENIEL - LE NAVENNEC, Rapporteuse, devant le Bureau du CESER du 7 décembre 2020. Elle a été adoptée à l'unanimité par le Bureau du 7 décembre 2020.

REMERCIEMENTS

Le CESER Occitanie remercie les personnalités qui ont bien voulu participer aux travaux du CESER à l'occasion de leurs auditions suivantes :

Le 5 mars 2020 :

M. Nicolas HESSE, Secrétaire général aux affaires régionales, représentant M. Etienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie.

Le 11 mars 2020 :

Mme Anne BASSINET, Directrice Générale Déléguée - Dynamiques Territoriales, Attractivité et Solidarités de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

M. Guillaume POINSSOT, Directeur de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

M. Stéphane RUAULT, Directeur de projet CPER - Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le 18 novembre 2020 :

M. Nicolas HESSE, Secrétaire général aux affaires régionales, représentant M. Etienne GUYOT, Préfet de la région Occitanie.

M. Simon MUNSCH, Directeur général des services du Conseil régional, représentant Mme Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : CONTEXTE D'INSCRIPTION DU CPER 2021-2027	1
I. UN CPER DE RELANCE AU SERVICE DES ENJEUX RÉGIONAUX	3
1.1- Une région équilibrée autour des bassins de vie	3
Déterminer une stratégie de programmation de long terme enracinée dans les réalités et dans les dynamiques locales	3
Utiliser le volet mobilité comme un axe fort de développement transversal	3
Renouer avec la planification pluriannuelle	4
1.2- Des femmes et des hommes, actrices et acteurs bénéficiaires du développement.....	4
1.3- Un développement d'avenir	5
1.4- Un enjeu majeur transversal à prendre en compte : la Méditerranée.....	5
II- PRÉCONISATIONS	7
PILIER 1 : CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITÉ	9
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : FAIRE RAYONNER L'OCCITANIE EN CAPITALISANT SUR SES ATOUTS D'EXCELLENCE.....	9
Action n°1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.	9
· Économie sociale et solidaire	9
· Filières d'avenir	9
· Accompagnement des emplois, évolution des compétences	9
Action n°2 : Investir les nouveaux relais de croissance que compte l'Occitanie.....	10
· Résilience du littoral et économie bleue :	10
Action n°3 : Faire de l'Occitanie une destination d'excellence culturelle, touristique et sportive	10
· Culture et patrimoine : (voir pilier 2 objectif stratégique 3 Action 3 ci-après)	10
· Économie touristique :	10
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET RÉSILIENT	12
Action n°1 : Bâtir les mobilités de demain	12
· Des transports plus sobres et plus respectueux de l'environnement.....	12
· La mobilité rurale des jeunes :	12
Action n°2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources.....	12
· L'Occitanie : une région « zéro perte nette de biodiversité »	12
· Les enjeux de la lutte contre la pollution de la Méditerranée	13
Action n°3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources.	13
· L'ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive.....	13
Action n°4 : Sobriété foncière et qualité des sols.....	14
· Atteindre l'objectif de "zéro artificialisation nette" à l'horizon 2040	14
PILIER 2 : ŒUVRER POUR LE RÉÉQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE	15
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE	15
Action n°1 : Mieux accompagner les territoires de projet	15
· Économie sociale et solidaire	15
· Bassins de vie et d'emploi.....	15
Action n°2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires.....	16
· Infrastructures numériques	16
Action n°3: Assurer la cohésion et la solidarité de tous les territoires.....	16
· Revitalisation des petites et moyennes centralités.....	16
· Logement :	17

· Culture :	17
· Sport :	17

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION 18

<u>Action n°1 : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations.</u>	18
· Budget sensible au genre	18
<u>Action n°2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous.</u>	18
· Une politique concertée en faveur de la jeunesse	18
· Logement modulable pour les saisonniers	19
<u>Action n°3: Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites villes et les villes moyennes :</u>	20
· Éducation nationale : Formation aux métiers de la mer	20
<u>Action n° 4 : Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au numérique:</u>	20
· Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au numérique et d'utilisation du numérique en Occitanie, et donc à l'accès à la formation :	20
· Créer des espaces où les gens se rencontrent pour travailler, pour se former :	20

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : RÉPONDRE AU NÉCESSAIRE BESOIN, RÉVÉLÉ PAR LA CRISE COVID, DE DÉCENTRALISATION DES POLITIQUES DE SANTÉ ET DE RAPPROCHEMENT DES TERRITOIRES POUR GAGNER EN AGILITÉ ET EN EFFICIENCE 21

<u>Action 1 : Donner les moyens à la Région de s'impliquer dans la gouvernance du système de santé</u>	21
--	----

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6 : INSTAURER UN PILOTAGE TERRITORIAL PARTENARIAL RÉGIONAL AUTOUR D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ 21

<u>Action 1 : Faire de la CTAP le creuset d'une action partenariale régionale concertée et synergique</u>	21
<u>Action 2 : Instaurer des conditionnalités d'augmentation objective du mieux-être social, environnemental et économique au financement de tous les projets éligibles au CPER 2021-2027 ou / et au Plan de relance 2021-2022</u>	22

CONCLUSION : LES FACTEURS DE RÉUSSITE..... 25

1 - Un optimisme raisonnable à confirmer	25
2 - Une signature qui engage	25
3 - La prise en compte urgente des enjeux de la Méditerranée	26
4 - Un appel à la co-construction d'un nouveau modèle de développement.....	26
5- L'impératif d'un pilotage territorial assisté par l'évaluation de l'action menée.....	27

ANNEXES : FICHES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER 31

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, transports, infrastructures, numérique, logement »	33
Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »	35
Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »	39
Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »	41
Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »	44
Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales»	48
Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »	50
Commission 8 « Finances, Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques »	52

INTRODUCTION : CONTEXTE D'INSCRIPTION DU CPER 2021-2027

Cette édition 2021-2027 du Contrat de plan État-Région (CPER) s'inscrit dans un contexte sanitaire, social et économique particulier et inédit.

Le CPER est l'outil contractuel qui permet à l'Union européenne, à l'État et aux Régions de coordonner et de cofinancer des actions répondant à des enjeux et à des objectifs de développement européens, nationaux et territoriaux partagés. Il s'inscrit dans un temps de programmation de moyen terme, à horizon de 6 ans. Mais la pandémie de la Covid-19 intervenue en 2020 a entraîné des répercussions majeures sur la vie sociale et économique, qui ont appelé des mesures européennes, nationales et régionales inédites, financées par la dette.

Pour la première fois de son histoire, l'Union européenne a validé le principe d'une dette partagée entre tous les États membres pour financer son plan de relance de 750 milliards d'euros. La France bénéficiera de 40 milliards d'euros de subventions européennes et pourra en outre recourir à des emprunts remboursables auprès de l'Union européenne.

En France, l'État et les Régions ont dégagé des enveloppes exceptionnelles visant à soutenir la vie sociale et économique, via des plans d'urgence ou de relance. Le 3 septembre dernier, le Premier ministre a annoncé un plan de relance de 100 milliards d'euros. Le 28 septembre, un accord de partenariat entre l'État et les Régions a été signé. Il met sur la table 20 milliards de l'État et 20 milliards des Régions, qui devront être mis en œuvre sur la base de la territorialisation et de la différenciation des aides.

La Région Occitanie a adopté un Plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire de 379 M€, un Plan de relance pour l'emploi régional de 74 M€, et consacré 56 millions d'euros à d'autres mesures. Elle a adopté l'acte 1 de son plan de relance intitulé « Green New Deal » (« Pacte vert »), en référence à l'European Green New Deal (le « Pacte vert pour l'Europe ») initié par l'Union européenne, qui vise une neutralité climatique à l'horizon 2050.

L'État et les Régions ont souhaité adosser une partie des crédits de relance à l'outil partenarial et contractuel du CPER. Aussi le prochain CPER qui sera signé, en Occitanie, à l'automne 2021, intégrera-t-il un volet « Relance » qui courra sur les années 2020-2021. Le CPER sera ainsi soumis à deux temporalités. L'enjeu sera de consommer la totalité de l'enveloppe des crédits de relance sur la courte période 2021-2022 de la façon la plus efficiente possible, dans l'intérêt du territoire régional, de ses acteurs et de sa population.

Pour l'Occitanie, l'État consacrera :

- 1,2 milliard d'euros de crédits contractualisés au titre du CPER 2020-2027,
- 693 millions d'euros de crédits dits « valorisés », qui bénéficieront aux acteurs du territoire régional sur la durée totale de programmation du CPER tout en restant gérés par l'État,
- 900 millions d'euros au titre du plan de relance 2021-2022,

soit un total de 2,78 milliards d'euros, à rapporter à l'enveloppe qui avait été consentie par l'État lors de la programmation précédente, qui était, en cumulé, pour les deux ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, de 1,230 milliard d'euros.

Il s'agit donc d'une enveloppe exceptionnelle, qui permet en outre, à périmètre constant, une augmentation de toutes les lignes de crédits.

La Région Occitanie, qui est satisfaite de ces avancées, s'est engagée à s'aligner sur ces montants à l'euro près, voire au-delà pour ce qui concerne le domaine ferroviaire, afin de maximiser l'effet levier des dépenses qui seront réalisées. Elle souhaite s'engager dans la signature, d'ici la fin de l'année, d'un protocole d'accord avec l'État. Le CESER prend acte de ce souhait et de l'avancée favorable de la

procédure de contractualisation en Occitanie.

S'agissant du CPER, le mandat de négociation adressé le 25 octobre par le Premier ministre aux préfets de région ouvre une période de concertation territoriale en vue de la définition du cadre stratégique souhaitable pour le prochain contrat. C'est dans ce cadre que le CESER Occitanie, seconde assemblée régionale, a été sollicité par le préfet de région afin de lui faire connaître les préconisations de la société civile organisée sur les contours à donner au prochain contrat de plan.

La présente contribution à l'élaboration du cadre stratégique du CPER 2021-2027 s'appuie sur l'examen de la maquette de préfiguration conçue en octobre 2019 et respectivement présentée par le préfet de région et par des représentants de la Région, les 5 et 11 mars 2020, avant la pandémie, ainsi que sur les éléments complémentaires qui lui ont été conjointement présentés, le 18 novembre dernier, par le secrétaire général aux affaires régionales et par le directeur général des services du Conseil régional. Le CESER sera par ailleurs amené à participer à une seconde phase de consultation, dans le courant du premier semestre 2021, sur le volet financier du contrat de plan envisagé.

Cette contribution sera examinée par le Bureau du CESER du 7 décembre 2020. Elle s'attache à présenter la synthèse des analyses et préconisations issues des travaux des huit commissions sectorielles du CESER et à formuler leurs préconisations. Les travaux des commissions qui sont pris en compte sont aussi annexés dans leur intégralité.

I. UN CPER DE RELANCE AU SERVICE DES ENJEUX RÉGIONAUX

1.1- Une région équilibrée autour des bassins de vie

Déterminer une stratégie de programmation de long terme enracinée dans les réalités et dans les dynamiques locales

Le territoire de l'Occitanie se caractérise par la présence géographiquement équilibrée de deux métropoles, assortie d'un tissu relativement dense de villes moyennes chefs-lieux de département ou de canton, à l'origine d'autant de bassins de vie et d'emploi dans les territoires péri-urbains et ruraux.

Cette armature urbaine constitue une chance et une opportunité pour l'Occitanie car elle est porteuse de dynamisme et de développement local, en dépit de la tendance à la métropolisation du développement et de la création de richesses. Ce maillage urbain territorial a déjà permis la réalisation d'une politique « de sites » de l'enseignement supérieur sur le territoire, qui a porté ses fruits. Il reste à optimiser ce même atout au bénéfice des autres secteurs porteurs de développement et de qualité de vie.

C'est à partir de ces réalités que pourront être réalisés le développement équilibré des territoires et l'égalité d'accès des citoyens au logement, à la formation, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la culture, aux services publics, à l'innovation technique et sociale, à la création d'entreprise. A défaut, la quête d'un développement équitable au bénéfice de tous, populations et territoires, et de l'égalité des citoyens, demeure incantatoire et peu crédible.

Il convient donc d'armer ces villes d'équilibre territorial, qui constituent autant de bassins de vie, de relations sociales et de solidarités, pour conforter les dynamiques polycentriques dont elles sont porteuses sur le territoire, de façon volontariste, par une action politique résolue, plutôt que de compter sur un « ruissellement » géographique de la richesse des Métropoles. Ce ruissellement se heurte en effet à des limites géographiques qui ne sont compensées, à ce jour, par aucune politique de solidarité ou d'altruisme territorial envers les territoires plus éloignés.

Aussi ces villes et ces territoires doivent-ils compter sur leurs ressources et sur leurs forces pour définir leurs propres objectifs de vie et de développement, ainsi que de modèle social. La vie rurale peut en effet se fonder sur un autre modèle que l'individualisme urbain pour offrir une vie heureuse à ses habitants, dans un environnement privilégié.

Utiliser le volet mobilité comme un axe fort de développement transversal

Pour la région Occitanie, qui représente la deuxième plus vaste région de France après fusion des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les enjeux de structuration et d'aménagement du territoire liés aux infrastructures de transport sont capitaux, tant pour réaliser l'unité territoriale que pour le transport quotidien de sa population, son développement et son rayonnement économique et culturel, ou sa situation sur les corridors européens, méditerranéens et internationaux. Le CPER, outil de planification et de programmation pluriannuelle, doit absolument permettre la réalisation des infrastructures utiles au territoire. Le volet mobilité apparaît à ce titre comme un axe fort de développement transversal, utile à tous les secteurs de la vie et de l'économie, et propice à la transition écologique et énergétique vers un autre modèle de développement.

Le CESER Occitanie se réjouit que le volet « Transports, Mobilités », un temps exclu de la maquette CPER 2021-2027, se retrouve intégré, au lendemain de l'accord de partenariat État-Régions du 28 septembre 2020. Il souhaite que l'État aille plus loin en garantissant la réalisation au titre du plan de relance 2021-2022 des opérations programmées dans le CPER précédent, afin de rattraper le temps perdu et qu'il s'engage dans une nouvelle programmation pour la période contractuelle 2021-2027, afin d'anticiper les nécessaires évolutions des besoins territoriaux et du modèle de développement.

Renouer avec la planification pluriannuelle

Une telle stratégie d'enracinement local du développement ne peut advenir que si une volonté partenariale et politique forte s'engage à corriger, sur le long terme, la tendance centralisatrice et inégalitaire des effets, anticipés ou non, et non régulés, du libéralisme sauvage.

La discipline de la prospective territoriale régionale, portée par le CESER depuis de nombreuses années, permet d'anticiper les évolutions, les interactions plus ou moins favorables, parfois les ruptures, qui sont à l'œuvre dans la vie territoriale ainsi que l'impact des processus exogènes nationaux ou mondiaux qui sont à l'œuvre dans la destinée locale. Cet effort d'anticipation conceptuelle a vocation à générer une action d'investissement de long terme en vue de créer les conditions matérielles, culturelles et techniques favorables à une correction ou à une inversion des tendances comme à la captation des opportunités et des effets d'aubaine.

La programmation et la planification sont les outils par excellence de cette action stratégique de long terme propre à déjouer les coups du sort et l'apparente fatalité. Il n'est toutefois pas de vent favorable à celui qui ne sait où il va, aussi ces outils demeurent-ils inopérants en l'absence d'un projet de société clairement défini et de buts à atteindre. Leur mise en œuvre suppose un dialogue territorial et la définition concertée d'un projet collectif porteur d'un avenir meilleur pour tous. Un tel projet suppose de ne pas sacrifier les valeurs humanistes et une vision bienveillante de l'être humain et protectrice de l'environnement au processus économique de création de richesse mais de réinterroger notre modèle de développement, sa soutenabilité et son but.

Ce dialogue territorial doit également s'étendre aux territoires et aux Régions voisines, afin de nourrir une collaboration et un partenariat durables. Certains enjeux économiques, comme par exemple l'industrie aéronautique et spatiale, dépendent de partenariats avec les industries de la région Nouvelle-Aquitaine. Des enjeux tels que la lutte contre la pollution au plastique de la Méditerranée, qui impacte très défavorablement l'économie halieutique notre région et qui porte gravement atteinte à l'environnement, ne pourront se résoudre sans une action concertée et coordonnée avec les pays partenaires du bassin méditerranéen ; cette action mérite une mobilisation urgente et une programmation de long terme.

L'abandon de la pratique de la planification nationale qui a accompagné la libéralisation et la dérégulation économique semble renvoyer à la renonciation d'une telle ambition. Le CESER n'exprime aucun regret ni nostalgie pour le contexte différent de l'après seconde guerre mondiale qui a prévalu, au 20^{ème} siècle, à la planification de la reconstruction d'un pays en ruines, sous la direction paternelle du Général de Gaulle. Le CESER veut toutefois voir dans la récente nomination d'un commissaire à la planification le signe d'une volonté de réinvestir la capacité d'influencer et de piloter durablement la destinée nationale et les conditions du vivre-ensemble.

1.2- Des femmes et des hommes, actrices et acteurs bénéficiaires du développement

Pour le CESER, il est urgent de redéfinir les termes et les conditions d'un mieux-être social, appuyé sur un investissement massif et volontariste. Le CESER considère en effet que les enjeux sociétaux, déjà exacerbés par la crise sociale antérieure à la crise sanitaire, sont devenus aussi importants pour le devenir de la nation que les enjeux de relance économique. Le développement et l'innovation sociale doivent pouvoir devenir des axes forts et transversaux à l'ensemble des domaines de développement et ne plus relever d'une représentation culturelle sacrifiée et mineure des politiques publiques. Ils doivent au contraire s'afficher comme des ambitions nouvelles et comme les objectifs premiers de tout développement économique. Ce n'est pas à l'humanité d'être au service de l'économie, mais à l'économie d'être au service de l'humain. Le CESER appelle à un changement radical de paradigme sur ce point.

1.3- Un développement d'avenir

Le CESER récuse la responsabilité supposée de la « crise » évoquée depuis 40 ans dans le développement local. La crise correspond en effet à un phénomène intense mais court. Le fait est que le modèle actuel de développement est basé sur la foi en la capacité de redistribution mécanique des richesses issues de la croissance au bénéfice de l'ensemble de la société. Cela fonctionnait quand la croissance était de 3 à 4 %, cela ne fonctionne plus en situation de croissance faible.

Le CESER estime dès lors qu'il faut envisager un autre modèle de développement que celui de la croissance basée sur une consommation exponentielle de l'énergie et des ressources. Il considère que les engagements stratégiques de la planification relatifs à la sobriété foncière et à la protection de la biodiversité vont dans ce sens. Il attire l'attention sur l'imposture que représenterait un modèle local de production prétendument vertueux, qui ne prendrait pas en compte les énergies grises de transformation qui s'attachent aux importations de produits finis destinés au marché local.

Le CESER se réjouit que le volet mobilité soit réintégré au CPER, car il considère qu'il s'agit d'un axe transversal majeur de développement territorial, structurant pour tous les aspects de la vie, de l'activité et du développement.

Le CESER relève avec intérêt l'intention de la Région Occitanie d'instaurer un « budget vert », qui attribuera aux dépenses régionales un indicateur d'impact sur la décarbonation des dépenses réalisées. Par soucis de cohérence, il invite le Conseil régional à le croiser avec un indicateur d'impact écologique.

Le CESER considère que l'État et la Région Occitanie doivent optimiser les atouts climatiques (vent, eau, soleil) du territoire régional pour que celui-ci devienne exemplaire en la matière, en intégrant les coûts écologiques de ses importations et de ses implantations dans le territoire et en privilégiant toujours la sobriété énergétique.

Les orientations stratégiques du CPER 2021-2027 donnent un cadre de planification très exigeant avec deux objectifs très ambitieux : celui de la sobriété foncière, avec un objectif de «zéro artificialisation nette » et celui de la protection du vivant, avec un objectif de « zéro perte nette de biodiversité » à l'horizon 2027. Le CESER salue ces deux ambitieux objectifs. Il souhaite qu'ils soient inscrits au CPER en tant que critères de conditionnalité de l'ensemble des projets financés, y compris dans le cadre du plan de relance 2021-2022.

Le CESER considère que la réalisation effective de ces objectifs n'ira pas de soi et qu'il faudra lui consacrer des moyens humains et financiers d'animation, de dialogue territorial, d'ingénierie de projet et d'accompagnement des porteurs de projets. Le CESER préconise l'inscription de moyens humains et financiers à la hauteur de cette ambition dans le protocole d'accord entre État et Conseil régional puis dans le CPER, pour permettre la réalisation effective de cet engagement dans un cadre partenarial et territorial d'ici 2027.

1.4- Un enjeu majeur transversal à prendre en compte : la Méditerranée

La région Occitanie est confrontée à des enjeux majeurs touchant à l'aménagement du territoire, à la protection des biens et des personnes, à l'urbanisme, à l'économie halieutique et touristique, à la qualité environnementale et à la perte de biodiversité. Le CPER 2021-2027 doit impérativement prendre en compte la programmation des actions nécessaires à l'anticipation des conséquences de la submersion marine et de la pollution et le financement de stratégies partenariales concertées et coordonnées à tous les échelons territoriaux concernés, qu'ils soient régional, interrégional, européen, international. Il s'agit de mesures coûteuses qui engagent l'avenir et qui doivent donc être partenariales et relever d'une action tout à la fois locale et globale.

II- PRÉCONISATIONS

Les préconisations suivantes reprennent la formulation principale des propositions d'action qui sont proposées par les commissions du CESER, en application de l'analyse territoriale précitée.

Le lecteur trouvera le développement complet de ces préconisations dans les fiches ci-après annexées, qui relatent l'intégralité de la contribution des commissions et qui en précisent les acteurs, ainsi que les principes et modalités de mise en œuvre.

Cette partie « II PRECONISATIONS » reclasse les préconisations formulées par les commissions en les intégrant au plan de la maquette d'octobre 2019 du CPER. Les commissions ont parfois été amenées à enrichir le plan de la maquette initiale en préconisant la création d'un Objectif stratégique ou d'une action complémentaire.

Le CESER attire par ailleurs l'attention du lecteur sur les points suivants :

- 1- **Concernant l' Action 2 " Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation de ressources" avec un objectif de zéro perte nette de biodiversité » et l'Action 4 « sobriété foncière et qualité des sols avec un objectif de zéro artificialisation nette à l'échelle de la région d'ici 2040. » du pilier I :**

Le CESER salue les ambitions très grandes du Conseil régional. Il souligne l'interdépendance de ces deux objectifs et la nécessité de les atteindre et de les évaluer de manière coordonnée.

Ainsi, le CESER réaffirme la nécessité pour la Région et pour l'État de mobiliser des moyens à hauteur des enjeux pour des partenariats associant SAFER, EPFR, Chambres d'agriculture et Gestionnaires d'espaces naturels de manière à réellement éviter et réduire les impacts des aménagements, tant sur les terres agricoles et forestières que sur la biodiversité, et à mieux intégrer, dans les territoires, des mesures compensatoires évitant la spéculation foncière et garantissant la gestion conforme aux enjeux sur le long terme.

- 2- **Concernant la culture et le patrimoine, ainsi que le sport :**

La maquette État-Région du CPER présentée inscrit ces domaines au sein du Pilier 1 « Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant l'excellence et soutenabilité » et de l'Action n°3 « Faire de l'Occitanie une destination d'excellence culturelle, touristique et sportive ».

Le CESER n'a pas souhaité pour sa part intégrer ses préconisations sur la culture et sur le patrimoine dans le champ d'un « développement » appuyé sur « l'excellence », comme l'y invitait la maquette du CPER. Elle a préféré considérer la culture et le patrimoine dans le pilier 2 « Œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie », Objectif stratégique 3 « Garantir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie, Action 3 « Assurer la cohésion et la solidarité de tous les territoires ».

De même, le CESER a souhaité considérer le sport dans le second pilier, dans sa dimension de cohésion et de solidarité de tous les territoires (voir Pilier 2 Objectif stratégique 3 Proposition d'action 4).

- 3- **Concernant la santé :**

Le CESER préconise la création d'un 5ème objectif stratégique au sein du second pilier.

**PILIER 1 :
CONSTRUIRE UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCCITANIE
ALLIANT EXCELLENCE ET SOUTENABILITÉ**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 :
FAIRE RAYONNER L'OCCITANIE EN CAPITALISANT SUR SES ATOUS D'EXCELLENCE**

Action n°1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

- **Économie sociale et solidaire**

Économie sociale et solidaire : accompagner le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans l'ensemble des territoires de la Région en soutenant l'émergence de dynamiques économiques et territoriales (pôle de compétitivité ESS : PTCE/PTCA) :

- Planter dans chaque territoire pertinent (bassins d'emploi, communautés d'agglo et métropoles) des pôles de compétitivité ESS en lien avec les acteurs de l'économie classique ;
- Développer l'ESS de construction et soutenir l'économie de solidarité et de santé ;
- Maintenir le soutien aux têtes de réseau des différentes familles de l'ESS.

- **Filières d'avenir**

Filières d'avenir / Filières industrielles – 4 filières (Aéronautique - Santé - Energie – Construction) présentes en région Occitanie et pouvant partager des innovations, des compétences, des parts de marché + valorisation du secteur agroalimentaire et du secteur non alimentaire de la chimie verte et de la forêt :

Action(s) concrète (s) d'amélioration :

- Installer un « groupe » industriel quadripartite qui partage projets communs : nouveaux produits, développement de projets innovants grâce aux partenariats croisés, émergence de nouveaux modèles économiques (collaborations inter-secteurs, actions sur l'environnement, exploitation de toutes les ressources présentes en Occitanie) ;
- Accentuer le soutien financier au dispositif « Passerelle Industries » ;
- Attirer investisseurs publics et privés, et des entreprises partenaires.

Critères d'évaluation de la réussite de chaque action :

- Relance des activités = maintien ou extension de sites existants ;
- Transférabilité des compétences = réduction des pertes d'emplois ;
- Implantation de partenaires industriels = nouveaux emplois ;
- Évolution de parts de marché = augmentation des CA et de parts à l'export (par exemple).

- **Accompagnement des emplois, évolution des compétences**

Accompagner la mutation des emplois et anticiper les évolutions de compétences et des qualifications dans les territoires :

- Mettre en place un observatoire sur les métiers d'avenir

- Adaptation des métiers actuels : apporter aux jeunes et aux salariés la capacité à comprendre les futurs concepts, les méta-compétences du futur, adapter les programmes de formation ;
- Favoriser la présence d'organismes de formation dans les territoires (structures plus adaptables).;
- Être vigilant et ne pas chercher à ne former que sur les emplois recherchés dans la région (ex. : aéronautique) ;
- Moderniser la vision des métiers (gisement des métiers peu recherchés) : accompagner l'évolution des perceptions notamment sur les métiers mal-aimés ;
- Dans les 27 bassins d'emploi de la région, développer les politiques publiques en faveur des chômeurs de longue durée.

Action n°2 : Investir les nouveaux relais de croissance que compte l'Occitanie

- **Résilience du littoral et économie bleue :**

Le renforcement de la résilience économique est indispensable et des stratégies d'actions sont proposées : gestion du trait de côte, préservation de l'environnement marin et des milieux lagunaires, développement des mobilités douces et décarbonées.

- Requalifier une zone de l'agglomération de Sète pour l'implantation d'entreprises (3 M€) ;
- Créer une pépinière dédiée à l'économie bleue (4,687 M€) pour un investissement total de 7,687 M€.

L'économie bleue est d'une importance économique et sociale considérable, elle doit être soutenue, développée car la mer offre de réelles perspectives d'avenir.

Action n°3 : Faire de l'Occitanie une destination d'excellence culturelle, touristique et sportive

- **Culture et patrimoine : (voir pilier 2 objectif stratégique 3 Action 3 ci-après)**
- **Économie touristique :**

Renforcer le tourisme national et régional, sauvegarder et professionnaliser les emplois dans cette filière :

Action(s) concrète (s) d'amélioration :

- Supprimer la taxe de séjour hors saison
- Créer un ticket week-end pour les habitants de l'Occitanie pour des vacances hors saison (long week-end)
- Financer une campagne de promotion nationale et régionale des vacances hors saison.

Conditions de réussite de l'action :

- Mobiliser les élus (communes, intercommunalités, départements, Région) ;
- Mobiliser des professionnels régionaux du tourisme en particuliers des hébergeurs ;
- Fidéliser les touristes nationaux (qui par le passé partaient en vacances à l'étranger) à venir et à revenir dans notre région ;
- Désaisonnaliser le tourisme trop concentré sur le littoral en été et à la montagne en hiver. Notre Région peut accueillir des touristes sur les 4 saisons (en particulier pour la pratique des activités de pleine nature). Les conséquences positives seront : un meilleur accueil car les emplois

saisonniers (trop précaires) deviendront des emplois à l'année et le personnel plus qualifié. Une meilleure connaissance de nos produits locaux (vins, ...) et de notre patrimoine.

Critères d'évaluation de la réussite de chaque action

- Nombre de "tickets week-end" attribués;
- Bilans croisés des CRT, ADT, OT de fréquentation touristique hors saison ;
- Nombre d'emplois à l'année.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 :
PROMOUVOIR LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ET RÉSILIENT**

Action n°1 : Bâtir les mobilités de demain

- **Des transports plus sobres et plus respectueux de l'environnement**

Promouvoir des transports plus sobres et plus respectueux de l'environnement. Assurer le maillage des territoires de façon cohérente et socialement équitable. Acteurs : L'État, la Région, les opérateurs de transports, les EPCI et les Départements.

- Diminuer les besoins de mobilité : télétravail (tiers-lieux), circuits courts, urbanisme repensé en termes de dessertes... ;
- Favoriser les modes de transports doux, l'intermodalité ;
- Remettre à niveau les réseaux de transports ferré et routier secondaires en les adaptant à l'accessibilité des PMR¹ ;
- Développer le fret ferroviaire sur les longues distances.

Critères :

- Retour d'expérience en termes de désenclavement et de développement ;
- Enquêtes de déplacements sur les habitudes de transports ;
- Bilan périodique des niveaux de trafics, tous modes ;
- Indicateurs de réduction de la pollution de l'air.

- **La mobilité rurale des jeunes :**

Permis à 17 ans : Permettre aux jeunes, en particulier des espaces ruraux d'être indépendants après le secondaire.

- Abaisser l'âge minimal pour l'obtention du permis de conduire sans période probatoire avec conduite accompagnée obligatoire.

Action n°2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources.

- **L'Occitanie : une région « zéro perte nette de biodiversité »**

Réduire l'impact des projets EnR sur la biodiversité, le cadre de vie et les mutations professionnelles.

Acteurs : L'État, la Région, les industriels, les associations.

Actions :

- Tenir compte des externalités produites dès la conception des projets EnR ;
- Respecter les normes environnementales sans pérennisation des dérogations ;
- Incorporer la transition professionnelle comme paramètre de la transition écologique.

Critères : Chiffrer l'augmentation de la part des EnR dans la production globale d'énergie.

Promouvoir des partenariats opérationnels avec SAFER, EPFR, Chambres d'agriculture et Gestionnaires d'espaces naturels pour une mise en œuvre précoce et effective de la séquence Eviter – Réduire – Compenser :

Conditions de réussite de l'action

- Établir ces partenariats de manière précoce par rapport aux projets d'aménagement pour éviter et réduire les impacts sur les terres (agricoles, forestières, de biodiversité) ;
- Intégrer territorialement les mesures compensatoires et garantir les moyens d'une gestion conforme aux enjeux ;
- Mettre en œuvre des régulations pour éviter la spéculation foncière sur les terres (agricoles, forestières, de biodiversité) ;
- Établir des critères de suivi – évaluation transparents et efficaces pour l'atteinte des objectifs.

Critères d'évaluation de la réussite de chaque action

Critères de densification de l'habitat, critères à définir de régulation des aménagements sur des zones sensibles pour la protection des terres agricoles, de la forêt et de la biodiversité.

- **Les enjeux de la lutte contre la pollution de la Méditerranée**

L'Avis du CESER sur l'avenir de la filière pêche en Occitanie a souligné que la pollution des eaux du plateau continental avait un impact considérable sur la ressource mettant en danger toute la filière. Cette pollution provenant principalement de la terre et des bassins versants se compose des rejets en mer par les stations d'épuration, qui n'ont pas la capacité d'éliminer les produits pharmaceutiques et autres polluants. Ces produits participent à la détérioration du plancton.

À cela s'ajoute la pollution par les plastiques provenant à 80% de la terre, qu'ingèrent les mammifères marins, toutes espèces de poissons et d'oiseaux. Cette pollution chaque année plus importante est amplifiée des effets du changement climatique, qui ralentit la production de plancton, principale nourriture de plusieurs espèces. Ceci interroge sur l'avenir de la Méditerranée, mer la plus polluée du monde, qui pourrait devenir mer morte, entraînant à court et moyen terme le désintérêt des consommateurs pour les produits qui en sont issus, ce qui signifierait la mort du métier et des filières liées à la pêche, avec des conséquences dramatiques sur les populations riveraines.

Le CPER devrait apporter aux communes des moyens de lutte contre les déchets sauvages, de récupération des plastiques à l'embouchure des rivières, de rénovation des stations d'épuration permettant d'améliorer la qualité des eaux traitées et de les réutiliser plutôt que de les rejeter en mer, et aussi une aide aux financements de centres de tri modernes. Ces investissements sont très lourds mais d'une importance considérable.

Action n°3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources.

- **L'ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive**

Impulser les transitions écologiques dans les ports.

Port de Sète :

- Couverture photovoltaïque de 11 hectares complémentaires de toitures portuaires (investissement de **3 M€** pour la rénovation des toitures et de **7,5 M€** d'investissements privés pour les centrales) ;

- Mise en place d'une plate-forme ferroviaire moderne permettant de réduire le bilan carbone de la chaîne logistique : investissement **1 M€** ;
- Mise en place d'une stratégie bas carbone consiste à minimiser les émissions polluantes (CO² et particules de soufre) en raccordant deux quais au réseau électrique national pour y brancher les navires en escale (investissement de **12 M€**) ;
- Achat d'une grue sur rail à moteur électrique couplée à une trémie mobile dépoussiérante **6 M€** ;
- Etude en vue de la réalisation d'une barge à hydrogène vert multi services portuaires permettant la fourniture d'électricité aux navires et engins en tous points du port (projet "Green Harbour").

Favoriser la sobriété énergétique

Changer le comportement de tous les acteurs (industriels, Région, autres collectivités) en matière de consommation et de production dans le but d'accélérer la transition énergétique :

- Mettre en place de nouveaux indicateurs de relance ;
- Soutenir l'innovation autour de la sobriété ;
- Définir des objectifs clairs et chiffrés sur les réductions de consommation d'énergie ;
- Conditionner les subventions régionales à la sobriété des projets ;
- Chiffrer la réduction de la consommation d'énergie et des ressources.

Action n°4 : Sobriété foncière et qualité des sols

- **Atteindre l'objectif de "zéro artificialisation nette" à l'horizon 2040**

Promouvoir des partenariats opérationnels avec SAFER, EPFR, Chambres d'agriculture et Gestionnaires d'espaces naturels pour une mise en oeuvre précoce et effective de la séquence Eviter – Réduire – Compenser :

Conditions de réussite de l'action :

- Établir ces partenariats de manière précoce par rapport aux projets d'aménagement pour éviter et réduire les impacts sur les terres (agricoles, forestières, de biodiversité) ;
- Intégrer territorialement les mesures compensatoires et garantir les moyens d'une gestion conforme aux enjeux ;
- Mettre en œuvre des régulations pour éviter la spéculation foncière sur les terres (agricoles, forestières, de biodiversité) ;
- Établir des critères de suivi – évaluation transparents et efficaces pour l'atteinte des objectifs.

Critères d'évaluation de la réussite de chaque action :

Critères de densification de l'habitat, critères à définir de régulation des aménagements sur des zones sensibles pour la protection des terres agricoles, de la forêt et de la biodiversité.

**PILIER 2 :
ŒUVRER POUR LE RÉÉQUILIBRAGE ET LES SOLIDARITÉS DANS LES TERRITOIRES
DE L'OCCITANIE**

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 :
GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES DE L'OCCITANIE**

Action n°1 : Mieux accompagner les territoires de projet.

- **Économie sociale et solidaire**

Rajouter dans le chapitre « soutien à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire » : « Outre le financement de ses missions régaliennes, conforter son rôle de chef de file régional au service de la structuration de l'écosystème de l'accompagnement en s'appuyant sur l'ensemble des mouvements et acteurs de l'ESS sur les territoires de la Région ».

Action(s) concrète (s) d'amélioration :

- Accueillir, Informer, Orienter les entreprises et porteurs de projets ESS en Occitanie ;
- Structurer, accompagner, animer et mailler l'écosystème de l'ESS et articuler le développement économique et le développement territorial ;
- Permettre l'émergence et le développement des entreprises ESS, et impulser des dynamiques d'innovation sociale sur les territoires, produire de la donnée sur les besoins des entreprises de l'ESS, sur l'utilité sociale et sur les potentiels d'innovation sociale sur les territoires.

Critères d'évaluation de la réussite de chaque action :

- Nombre de bénéficiaires et d'actions ;
- Nombre de créations, de reprises et de sauvetages d'entreprises.

- **Bassins de vie et d'emploi**

Instaurer un partenariat et une solidarité territoriale État-Collectivités-Société civile organisée au niveau des bassins de vie et d'emploi pour définir des projets concertés de développement local

Maître d'ouvrage principal : État-Région-CESER

Collectivités à associer : Départements, Métropoles, Communes, EPCI + agences, observatoires, chambres consulaires, associations.

Action(s) concrète (s) d'amélioration :

- Mener une action de terrain au niveau de la maille territoriale des bassins de vie et d'emploi, en lien avec la stratégie territoriale régionale définie par la CTAP ;
- Rendre compte de l'action menée et de ses résultats à la CTAP ;
- Optimisation de la mobilisation et de la consommation des fonds européens LEADER.

Critères d'évaluation de la réussite de chaque action :

- Élaboration d'un diagnostic initial quantitatif des données du territoire concerné (chômage, pauvreté, innovation sociale, innovation technologique, nombre d'entreprises, services aux

entreprises, enjeux environnementaux, enjeux de protection contre les risques naturels et technologiques) en lien avec l'INSEE, des observatoires régionaux et des agences régionales ou de l'État, les chambres consulaires, les associations) ;

- Atteinte des objectifs ciblés définis pour le territoire concerné sur les items précités ;
- Participation effective des acteurs territoriaux mobilisés aux réunions de conception, de définition, de suivi et d'évaluation des données et situations territoriales.

Action n°2 : Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires.

- **Infrastructures numériques**

Renforcer l'aménagement du territoire en termes de développement et d'équité tant territoriale que sociale. Faire du numérique un outil d'inclusion au service de l'humain.

Acteurs : La Région, l'État, les Départements, les professionnels (NTIC), les associations et les opérateurs.

Actions :

- Assurer la desserte Très Haut Débit du territoire ;
- Accompagner les plus précaires dans l'accès au numérique ;
- Sensibiliser les acteurs sur l'empreinte écologique du numérique.

Critères :

- Taux de couverture réseau du territoire ;
- Nombre de ménages équipés d'outils informatiques et formés ;
- Nombre de tiers-lieux labellisés Occitanie ;
- Enquêtes sur le télétravail et son impact sur la société.

Action n°3 : Assurer la cohésion et la solidarité de tous les territoires.

- **Revitalisation des petites et moyennes centralités**

Services publics

Réaffirmer le rôle central joué par les services publics dans notre société, notamment en termes d'aménagement du territoire et de social. Acteurs : L'État.

Actions :

- Établir un état des lieux précis de l'implantation des services publics par bassin de vie et d'emplois ;
- Ouvrir un grand débat national sur la place, le rôle des services publics et les moyens à mettre en œuvre ;
- Adapter le mode de gouvernance dans une optique plus participative des usagers.

Critères :

- Enquêtes relatives au taux de satisfaction des usagers ;
- Rex² sur l'efficacité des services publics en termes de prise en charge des citoyens et notamment des plus précaires ;
- Un déploiement à la hauteur des enjeux.

- **Logement :**

Lutter contre les passoires énergétiques en soutenant un plan de rénovation massifié des logements rendus accessibles aux PMR¹. Venir en aide aux plus démunis/précaires pour lesquels le poids financier du logement est prépondérant.

Acteurs : L'État, la Région, Action Logement, les bailleurs sociaux, les associations, les EPCI.

Actions :

- Simplifier l'accessibilité au logement pour satisfaire les besoins qualitatifs et quantitatifs ;
- Considérer le logement comme un bien de 1^{ère} nécessité et en réguler le prix ;
- Accélérer la rénovation du bâti et sa mise en accessibilité par une politique fiscale adaptée et des aides ;
- Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous ;
- Agir pour le logement des jeunes.

Critères :

- Chiffrer l'évolution du parc en termes des étiquettes énergétiques (A, B, C, etc.) ;
- Montant des enveloppes budgétaires allouées au logement.

- **Culture :**

- Soutenir les investissements des collectivités pour la rénovation et le renforcement des structures existantes ;
- Assurer un équilibre territorial des structures culturelles ;
- Soutenir la création et favoriser l'aménagement de lieux nécessaires à la réalisation de cette création (ex. : ateliers d'artistes, studio d'enregistrement, Salles de répétitions) ;
- Soutenir le fonctionnement de l'ensemble des structures citées ci-dessus ;
- Soumettre toutes les demandes de financements nouveaux d'équipements à l'avis des professionnels du secteur concerné, etc.

- **Sport :**

- Soutenir les investissements des collectivités pour la rénovation et le renforcement des structures existantes sur les territoires ;
- Soutenir, renforcer les financements pour le fonctionnement des clubs ;
- Soutenir le développement de nouveaux équipements ;
- Soumettre toutes les demandes de financements nouveaux d'équipements à l'avis des professionnels du secteur concerné, etc.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 :
FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES
ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION**

Action n°1 : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations.

- **Budget sensible au genre**

Repérer et corriger l'impact des subventions et financements publics sur la pérennisation, voire l'aggravation, des inégalités sociales et des préjugés culturels de genre dont sont victimes les femmes :

Analyse expérimentale de l'impact des aides publiques attribuées aux clubs sportifs, aux équipements sportifs, aux sportives et aux sportifs d'Occitanie (pratiquant.e.s de base et sportifs et sportives de haut niveau).

Garantir la parité d'accès des femmes aux plus hautes responsabilités de gouvernance :

Lutter contre les plafonds de verre culturels en veillant à l'accès des femmes à la présidence des collectivités territoriales d'Occitanie : Départements (3 femmes sur 13), Communautés de communes (6,9% de femmes présidentes).

Parcours d'aide à l'installation des agricultrices :

- Réaliser une étude sur les freins à l'installation des femmes en plus grand nombre et les types de projets qui les attirent davantage

Critère de réussite de l'action :

Équité entre la part hommes et femmes aidées sans qu'il y ait de baisse du taux de succès général des installations

Action n°2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous.

- **Une politique concertée en faveur de la jeunesse**

Favoriser l'engagement des jeunes.

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté ;
- Reconnaître et renforcer le rôle du milieu associatif ;
- Favoriser et aider les jeunes à trouver des espaces pour pouvoir s'engager ;
- Soutenir les associations pour qu'elles puissent accueillir les jeunes, favoriser l'engagement ;
- Former les jeunes au fait associatif (loi 1901) ;
- Créer une Direction de la Vie Associative à la Région Occitanie.

Accompagner les jeunes vers l'autonomie :

- Donner à chaque jeune les moyens d'accéder à une information complète sur leurs droits (mobilité, logement, santé...) en s'appuyant sur l'Information Jeunesse et les associations d'éducation populaire ;

- Renforcer l'accès des jeunes à l'information sur leurs droits en s'appuyant sur le réseau Information jeunesse ;
- Optimiser l'accès des jeunes à l'information, notamment sur les métiers et les formations régionales ;
- Donner du sens et de la cohérence au temps scolaire prévu pour chaque élève, dans le cadre de son orientation professionnelle.

Lutter contre l'illectronisme :

- Donner à chacun la possibilité d'acquérir et de développer les savoirs de base et les compétences clés en matière d'usage des outils et supports numérique, en vue de faciliter l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne ;
- Poursuivre l'effort de dotation des jeunes en matière d'équipement numérique, et le compléter par un accès gratuit à des ressources pédagogiques autour de l'éducation à la citoyenneté.

Favoriser l'inclusion numérique :

- Renforcer l'éducation à l'information, l'éducation critique aux médias dans l'ensemble de l'offre de formation régionale ;
- Encourager le développement des espaces dédiés à la médiation numérique, en particulier dans les bassins de vie peu dotés ;
- Encourager le lien entre les acteurs de l'éducation non formelle et les institutions pour développer les usages citoyens, la mise en relation entre les jeunes et les ressources d'un territoire, la participation et l'engagement autour des enjeux de société.

- **Logement modulable pour les saisonniers**

- Trouver une complémentarité d'occupations de logements sur un territoire pour des travailleurs mobiles. Acteurs : Collectivités locales à l'échelle pertinente (commune, communauté de communes, d'agglomération etc.) ANAH ;
- Analyse des besoins sur un territoire donné (répartition, ampleur et modalités de financement et d'implication des partenaires) ;
- Étude de faisabilité d'une plurifonctionnalité du logement pour un territoire.

Action n°3: Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites villes et les villes moyennes :

- **Éducation nationale : Formation aux métiers de la mer**

- Renforcer l'offre de formation de Sète Agglopolé Méditerranée (SAM) : rénovation du lieu d'enseignement et son équipement, soit un investissement évalué autour de 6 M€ afin de :

- Répondre à la stratégie d'équipement des villes d'équilibre (SRESRI) ;
- Répondre au besoin national de création de places dans l'enseignement supérieur ;
- Répondre aux besoins de qualifications dans les métiers de l'économie résidentielle et maritimes, piliers de son économie locale.

Action n° 4 : Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au numérique:

- **Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au numérique et d'utilisation du numérique en Occitanie, et donc à l'accès à la formation :**

- Accès au numérique : suppression des zones blanches, accès au numérique pour tous ;
- Espaces intermédiaires entre maison et entreprise, sur territoire intermédiaire, pour redynamiser les territoires et permettre au salarié de ne pas être seul chez soi ;
- Permettre la création de cyberbases itinérantes pour permettre l'accès à toute forme d'information, en se déplaçant sur des territoires donnés (urbains et ruraux) ;
- Amener au plus près des citoyens les moyens nécessaires à la construction de l'individu : des lieux itinérants plutôt que figés ;
- Reconnaître les tiers lieux non standardisés, naturels, historiques (salle communale, bar, train...) : avec connexion internet.

- **Créer des espaces où les gens se rencontrent pour travailler, pour se former :**

- État des lieux des cyberbases actualisé ;
- État des lieux du taux de décrochage potentiel lié à la formation à distance ;
- Mesurer le lien social, les initiatives collectives, les interactions sociales, le taux de créativité collectif ;
- Évaluer l'apport potentiel des tiers-lieux sur cet objectif.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 :
RÉPONDRE AU NÉCESSAIRE BESOIN, RÉVÉLÉ PAR LA CRISE COVID, DE DÉCENTRALISATION DES
POLITIQUES DE SANTÉ ET DE RAPPROCHEMENT
DES TERRITOIRES POUR GAGNER EN AGILITÉ ET EN EFFICIENCE**

Action 1 : Donner les moyens à la Région de s'impliquer dans la gouvernance du système de santé

Au regard des objectifs fixés par la loi de santé, transférer, à titre expérimental, à la Région, la déclinaison et la mise en œuvre de la politique de santé :

- Assurer la responsabilité du pilotage de l'investissement et de la régulation de l'offre de soins sanitaire et médico-sociale et veiller à une bonne répartition des professionnels de santé sur le territoire ;
- Faire évoluer la politique des quotas pour la formation des infirmiers et des infirmières dans les IFSI ;
- Obtenir des prérogatives en matière sanitaire ;
- Se voir confier le développement et la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention ;
- Travailler avec les Départements à la recherche de synergies pour harmoniser la gestion des secteurs sociaux et médico sociaux.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE 6 :
INSTAURER UN PILOTAGE TERRITORIAL PARTENARIAL RÉGIONAL
AUTOUR D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ**

Action 1 : Faire de la CTAP le creuset d'une action partenariale régionale concertée et synergique

Maître d'ouvrage principal : État-Région-CESER- CTAP

Collectivités et partenaires à associer : Départements, Métropoles, Communes, EPCI + agences, observatoires, chambres consulaires, associations

Actions concrètes d'amélioration :

- Développer une action territoriale ascendante à partir des réalités, des besoins et des enjeux des territoires ;
- Développer une solidarité inter-territoriale Métropoles, Départements, Communes, EPCI sur des objectifs ciblés ;
- Veiller à la cohérence des actions territoriales financées, résoudre les conflits de cohérence des actions menées par la définition de projets multi-sectoriels gagnants-gagnants ;
- Concevoir des stratégies appuyées sur des secteurs transversaux (ex : le logement) plutôt que sur des logiques de silos étanches ;
- Définir un schéma régional partenarial de développement fixant des objectifs ciblés objectifs de mieux-être social, environnemental, et économique ;
- Définir des critères de référence de la mesure du développement territorial qui ne se limitent pas au PIB mais qui placent l'humain et la qualité environnementale au cœur des stratégies économiques.

Critères d'évaluation de la réussite de chaque action :

- Élaboration d'un diagnostic initial quantitatif des données du territoire régional (chômage, pauvreté, innovation sociale, innovation technologique, nombre d'entreprises, services aux entreprises, enjeux environnementaux, enjeux de protection contre les risques naturels et technologiques) en lien avec l'INSEE, des observatoires régionaux et des agences régionales ou de l'État, les chambres consulaires, les associations) ;
- Mesure de l'atteinte des objectifs ciblés définis pour le territoire concerné sur les items précités
- Participation effective des acteurs territoriaux mobilisés aux réunions de conception, de définition, de suivi et d'évaluation des données et situations territoriales.

Conditions de réussite de l'action :

- Mobilisation des différentes collectivités et des partenaires concernés ;
- Développement d'une culture partenariale visant l'intérêt général et des objectifs ciblés gagnants-gagnants ;
- Ingénierie d'accompagnement de la démarche d'animation territoriale dotée de moyens matériels, de locaux, de moyens humains et financiers pérennes ;
- Campagne de sensibilisation sur le long terme des actionnaires des entreprises à la responsabilité sociétale des entreprises et mobilisation et valorisation de leur action solidaire et partenariale locale.

Modalités de réalisation de l'action :

- Secrétariat de la CTAP, coordination et suivi du dispositif et du calendrier de réunions d'animation par un service administratif dédié, financé par le CPER et des fonds européens d'assistance technique ;
- Suivi des actions menées : efficacité, utilité, adéquation, achèvement, abandon ;
- Veille partenariale, dispositif de partage des bonnes pratiques et des préconisations ;
- Bilan d'activité et définition d'objectifs ciblés annuels ;
- Communication collective sur l'action territoriale menée, reprise dans la communication individuelle ;
- Valorisation nationale de l'exemplarité et de l'innovation territoriale de l'Occitanie.

Action 2 : Instauration des conditionnalités d'augmentation objective du mieux-être social, environnemental et économique au financement de tous les projets éligibles au CPER 2021-2027 ou / et au Plan de relance 2021-2022

Maître d'ouvrage principal : État-Région (services en charge de l'élaboration du CPER, en lien avec les directions porteuses de dispositifs de financement)

Public cible : Porteurs de projets sollicitant des financements publics

Actions concrètes d'amélioration :

- Penser le développement de façon globale et intégrée ;
- Développer l'engagement de la société civile dans l'atteinte d'objectifs de la qualité de vie collective ;
- Intégrer l'objectif d'égalité femmes-hommes à tous les projets financés ;
- Intégrer des objectifs d'inclusion sociale des publics locaux en difficulté (personnes handicapées, jeunes en décrochage scolaire, chômeurs de longue durée).

Critères d'évaluation de la réussite de chaque action :

Mesures de l'impact local de l'action réalisée sur l'évolution des objectifs préalablement définis pour chaque critère ciblé de mieux-être (social, environnemental, économique)

Conditions de réussite de l'action :

- Développement et appropriation de critères de mesure qualitative aux côtés de mesures quantitatives ;
- Sensibilisation des chefs d'entreprises et de leur personnel à la responsabilité sociale des entreprises, mobilisation et valorisation de leur action solidaire et partenariale locale.

Modalités de réalisation de l'action :

- Accompagnement et sensibilisation des porteurs de projets par les directions porteuses de dispositifs de programmation et de financement ;
- Campagne médiatique de sensibilisation, de mobilisation et de motivation sur le long terme.

CONCLUSION : LES FACTEURS DE RÉUSSITE

1 - Un optimisme raisonnable à confirmer

Le CESER ne peut que se réjouir du volume exceptionnel des crédits annoncés par l'État et par le Conseil régional au bénéfice du territoire régional pour la programmation 2021-2027. La perspective d'une enveloppe de l'État de 2,78 Milliards d'euros, à minima doublée par le cofinancement du Conseil régional, représente une manne financière jusqu'ici inespérée pour l'Occitanie.

Le CESER se réjouit également de constater l'entente cordiale qui préside à la collaboration de l'État en région et du Conseil régional. Cet alignement conjoncturel de la qualité de collaboration des deux principaux partenaires financiers et maîtres d'ouvrage du CPER et de volumes financiers exceptionnels lui paraît de bon augure pour une programmation qui dispose dès lors des moyens nécessaires à la prise en compte des intérêts et des besoins de la population, des territoires et des acteurs d'Occitanie.

Le CESER exprime toutefois quelques réserves, à ce stade d'information, sur le caractère novateur de l'action qu'autorise le volume financier inédit de ces enveloppes. Si le montant des crédits qui seront consacrés par l'État et par la Région au territoire régional permet un certain optimisme, la répartition de ces montants par secteurs d'action n'est pas connue à ce jour. Le CESER s'interroge notamment sur l'utilisation qui sera faite des 180 millions d'euros annoncés au bénéfice du secteur de la santé, domaine particulièrement impacté par la crise sanitaire et dont les besoins territoriaux sont importants. Il souhaite être associé à la concertation de l'État et de la Région sur ce sujet, de façon à rappeler ses propositions dans ces domaines très importants.

De même, les conditions d'éligibilité et les critères d'attribution des aides aux porteurs de projet seront déterminants pour la consommation de ces enveloppes exceptionnelles, dans le temps imparti. Cela vaut d'autant plus pour les actions du plan de relance doté de 900 millions d'euros qui devront être engagés puis mandatés en deux ans seulement ! Le CESER craint que le caractère contraint de la période 2021-2022 n'entraîne une précipitation défavorable à une prise en compte efficiente des enjeux territoriaux ou que les projets financés relèvent d'une « valorisation », c'est-à-dire d'un habillage de projets existants qui étaient déjà dotés de crédits spécifiques hors CPER, à des fins d'affichage. Il s'interroge sur la pertinence d'une période de plan de relance aussi contrainte, au regard de la durée totale de programmation du CPER.

2 - Une signature qui engage

Cet effet d'aubaine propre à la programmation 2021-2027, doit dès lors être optimisé pour garantir une action déterminante pour l'avenir régional.

Le contexte historiquement bas des taux d'emprunt, la stratégie de forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement en vue de l'autofinancement de ses investissements, son recours limité à l'emprunt, compensé par l'amélioration constante de sa capacité de désendettement, ainsi que la confiance dont il jouit auprès des marchés financiers, permettent aujourd'hui au Conseil régional Occitanie de recourir à l'emprunt comme à l'outil conjoncturel le plus pertinent pour financer son action de relance.

Le CESER est dès lors favorable à la signature du protocole d'accord par le Conseil régional avec l'État d'ici cette fin d'année. Échaudé par la non-réalisation de nombre d'investissements qui étaient prévus par les Contrats État-Région précédents, le CESER considère que la signature par l'État et par la Région de ce protocole d'accord qui sera parachevé, à l'automne 2021, par celle du CPER, engage à la fois le respect, par chacun, de sa promesse contractuelle, ainsi que sa crédibilité.

S'il n'est pas lui-même signataire de ce protocole ni du CPER, le CESER souhaite être associé, en tant que seconde Assemblée de la Région, au suivi de leur réalisation.

3 - La prise en compte urgente des enjeux de la Méditerranée

La région Occitanie est confrontée à des enjeux majeurs touchant à l'aménagement du territoire, à la protection des biens et des personnes, à l'urbanisme, à l'économie halieutique et touristique, à la qualité environnementale et à la perte de biodiversité.

Pour sauver la Méditerranée et l'économie bleue, le CPER 2021-2027 doit impérativement prendre en compte la programmation des actions nécessaires à l'anticipation des conséquences de la submersion marine et de la pollution, et le financement de stratégies partenariales concertées et coordonnées, à tous les échelons territoriaux concernés, qu'ils soient régional, interrégional, européen, international. Il s'agit de mesures coûteuses qui engagent l'avenir et qui doivent donc être partenariales et relever d'une action tout à la fois locale et globale.

4 - Un appel à la co-construction d'un nouveau modèle de développement

Le CESER attire également l'attention de l'État et de la Région sur la nécessité d'assortir ces aides exceptionnelles de conditionnalités qui garantissent l'atteinte des objectifs de transition écologique et énergétique et un objectif transversal de mieux-être social.

Il note que la relance attendue est celle d'une croissance économique assise sur une production consommatrice de toujours plus de ressources et d'énergie plutôt que sur une recherche transversale de sobriété énergétique. Il attire l'attention sur le caractère illusoire des énergies renouvelables dites propres, qui sont en réalité générées au prix de graves atteintes environnementales et sociales dans d'autres parties du monde. Il dénonce ainsi le verdissement apparent d'un modèle local de développement qui reste fondamentalement basé sur une exploitation exponentielle des ressources terrestres et qui engendre de graves pollutions ainsi qu'un état de vie fortement dégradé pour les populations vivant à proximité des sites d'extraction.

Le CESER prône une véritable conversion du modèle économique pour que celui-ci soit au service d'un avenir plus humain et plus durable, en lien étroit avec les enjeux sociaux et environnementaux. Pour ce faire, il préconise une approche transversale qui place l'humain, l'environnement et le mieux-être social au cœur des objectifs du développement économique, en redéfinissant ses objectifs. Il prône un changement de paradigme de façon à ce que ce ne soit plus l'être humain qui soit au service de l'économie, mais l'économie au service de l'être humain. Aussi la relance économique ne doit-elle pas conduire à un creusement des inégalités, au détriment des plus faibles, mais au contraire à une plus grande justice sociale.

Le CESER est particulièrement attaché au principe républicain d'égalité. Ce principe doit être un moteur et un horizon de l'action publique. A commencer par l'égalité des femmes et des hommes, qui doit être posée comme un principe naturel, philosophique, constitutionnel et juridique intangible. Le CESER préconise l'adoption exemplaire, par les services de l'État et par les collectivités territoriales, d'un budget sensible au genre visant à analyser l'impact des financements publics sur la pérennisation ou sur l'aggravation des inégalités sociales et des préjugés culturels de genre. Il préconise, notamment, au Conseil régional, d'expérimenter l'analyse de l'impact de ses aides à l'installation des agriculteurs et des agricultrices ou de ses aides aux clubs sportifs féminins et masculins, ainsi qu'aux sportifs et aux sportives d'Occitanie. Le CESER préconise un objectif d'égalité réelle femmes-hommes par le recours à des aides différenciées qui garantissent des moyens justes et équitables, ainsi que par l'instauration de lignes budgétaires dédiées, dotées de montants à la hauteur des enjeux concernés et des ambitions affichées.

Le CESER réitère par ailleurs sa préconisation, déjà exprimée dans sa contribution à l'élaboration de la loi 3D, de faire de la Conférence territoriale de l'action publique le creuset de la co-construction, du pilotage et de l'évaluation partenariale d'un projet territorial intégré associant l'État, les Collectivités et les acteurs de la société civile organisée. Il souhaite également que le développement régional s'appuie sur le réseau

et sur le dynamisme territorial de l'ensemble des collectivités, métropoles, villes moyennes, communes rurales, pour contrecarrer la tendance centralisatrice de la métropolisation et le creusement des inégalités sociales et territoriales qu'elle engendre. Cela suppose une volonté politique forte, illustrée par des décisions d'implantations de projets phares hors métropoles.

Un des enjeux du CPER 2021-2027 sera de résoudre, par le dialogue territorial et par la mobilisation des acteurs territoriaux, les conflits de cohérence issus d'injonctions contradictoires. Le domaine du logement, par exemple, doit pouvoir répondre à un besoin d'accès au logement d'une population croissante ; mais l'opposition simultanée à la densification de l'habitat, à l'artificialisation du sol et à l'étalement urbain aboutit à un blocage. Ce type de problématique doit pouvoir se résoudre dans une vision enrichie et partagée d'un projet de territoire dans lequel le logement joue un rôle d'appui transversal au développement économique, environnemental et social.

Pour le CESER, il convient de ne pas gérer les politiques publiques en silos étanches, ni d'opposer ces politiques les unes aux autres mais de mener une réflexion qui permette des concessions équilibrées de la part de tous, au sein d'un projet local d'intérêt général solidaire et gagnant-gagnant. Le CESER approuve à cet égard l'intention du Conseil régional d'intégrer à l'évaluation du développement régional de nouveaux indicateurs, tels que le niveau de bien-être en Occitanie. Il considère que l'indicateur de la richesse financière produite sur le territoire, reflétée par le produit intérieur brut (PIB), ne constitue pas un objectif en soi, unique et suffisant du développement territorial. Il préconise pour sa part l'adoption de la maille des bassins de vie et l'association des organismes représentatifs de la société civile organisée pour réfléchir ensemble à des projets de territoire intégrés, combinant des objectifs de mieux-être social, environnemental et économique.

5- L'impératif d'un pilotage territorial assisté par l'évaluation de l'action menée

Enfin, le CESER Occitanie rappelle son souhait et sa préconisation récurrents de faire de l'évaluation de l'impact et des résultats observables de l'action publique territoriale le mode de pilotage rationnel et responsable qui garantisse la pertinence, l'adéquation, l'efficacité et l'adaptation permanente de cette action aux évolutions territoriales.

Convaincu par ailleurs que seule une action coordonnée et synergique de l'ensemble des acteurs publics et privés peut aboutir à un développement territorial équilibré et partagé par tous, le CESER préconise que la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) devienne le lieu privilégié de l'élaboration des diagnostics territoriaux, des objectifs stratégiques partagés, des indicateurs collectifs à atteindre, des modalités de coordination et de collaboration nécessaires à une amélioration observable des situations territoriales.

À défaut, le territoire pourra continuer à bénéficier de montants de crédits publics ponctuels ou cumulés considérables, sans que ces mannes financières ne se traduisent jamais par une amélioration efficace, globale et visible de la vie locale. Or il s'agit bien là du but ultime à rechercher et à atteindre et de la seule réponse attendue par les citoyens à leur déficit de confiance croissant dans les autorités publiques qui sont déléguées à la direction de leur destinée.

Le CESER attend que l'évaluation des politiques publiques devienne collective, permettant à chacun de participer à l'atteinte d'objectifs territoriaux ciblés, dans un esprit d'équipe et de responsabilité solidaire plutôt que de compétition individuelle.

Le CESER considère que le Contrat de plan État-Région, qui représente un outil de planification et de programmation financière partenarial, doit être au service d'une telle stratégie territoriale. Il ne conçoit pas que la prochaine génération de CPER puisse être lancée sans que n'ait été réalisée l'évaluation financière et opérationnelle du CPER 2014-2020. Il rappelle sa demande exprimée dans son courrier au préfet de région du 29 octobre 2019, d'une présentation du bilan du CPER 2014-2020, qui puisse nourrir

sa réflexion et sa lecture de la maquette financière du CPER 2021-2027 qui lui sera présentée pour avis durant le premier semestre 2021.

Le CESER préconise enfin la définition anticipée d'indicateurs de suivi de la réalisation du futur Contrat de plan qui permette d'apprécier l'impact des projets financés sur l'amélioration des situations territoriales. À cette fin, le CESER demande à ce que le protocole soumis à la signature de l'État et de la Région intègre un volet financier dédié à l'évaluation et qu'il précise que le CESER Occitanie sera associé à l'évaluation du CPER, au sens de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui donne mission aux CESER de "*contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales*".

Par souci de synthèse et de priorisation, le CESER n'a souhaité ni pu être exhaustif dans ses préconisations sur la préfiguration du cadre stratégique du prochain CPER. Il renvoie l'État et la Région à ses récents avis, consultables sur son site Internet www.ceser-occitanie.fr, pour une vision plus complète de ses préconisations sectorielles. Il complètera son analyse au premier semestre 2021, à l'occasion de son examen de la maquette financière qui précisera les moyens alloués à chacun des objectifs stratégiques qui seront finalement retenus par l'État et par le Conseil régional.

ANNEXES

ANNEXES : FICHES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, transports, infrastructures, numérique, logement ».....	33
Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »	35
Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »	39
Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »	41
Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »	44
Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales»	48
Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »	50
Commission 8 « Finances, Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques ».....	52

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, transports, infrastructures, numérique, logement »

Préconisations de la Commission 1 concernant le CPER-R

LA SOBRIÉTÉ	LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
<p>Éligibilité : Pilier 1, objectif stratégique n°2, action n°3 « Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources ».</p> <p>Objectif poursuivi : Changer le comportement de tous les acteurs en matière de consommation et de production dans le but d'accélérer la transition énergétique.</p> <p>Acteurs : Les industriels, la Région et les autres collectivités.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de nouveaux indicateurs de relance. - Soutenir l'innovation autour de la sobriété. - Définir des objectifs clairs et chiffrés sur les réductions de consommation d'énergie. - Conditionner les subventions régionales à la sobriété des projets. <p>Critères : Chiffrer la réduction de la consommation d'énergie et des ressources.</p>	<p>Éligibilité : Pilier 1, objectif stratégique n°2, action n°2 « Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources ».</p> <p>Objectif poursuivi : Réduire l'impact des projets EnR sur la biodiversité, le cadre de vie et les mutations professionnelles.</p> <p>Acteurs : L'État, la Région, les industriels, les associations.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des externalités produites dès la conception des projets EnR. - Respecter les normes environnementales sans pérennisation des dérogations. - Incorporer la transition professionnelle comme paramètre de la transition écologique. <p>Critères : Chiffrer l'augmentation de la part des EnR dans la production globale d'énergie.</p>
LES SERVICES PUBLICS	LE NUMÉRIQUE
<p>Éligibilité : Pilier 2, objectif stratégique n°3, action n°3 « Assurer la cohésion et la solidarité de tous les territoires ».</p> <p>Objectif poursuivi : Réaffirmer le rôle central joué par les services publics dans notre société, notamment en termes d'aménagement du territoire et de social.</p> <p>Acteurs : L'État.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir un état des lieux précis de l'implantation des services publics par bassin de vie et d'emplois. - Ouvrir un grand débat national sur la place, le rôle des services publics et les moyens à mettre en œuvre. - Adapter le mode de gouvernance dans une optique plus participative des usagers. <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes relatives au taux de satisfaction des usagers. - Rex² sur l'efficacité des services publics en termes de prise en charge des citoyens et notamment des plus précaires. - Un déploiement à la hauteur des enjeux. 	<p>Éligibilité : Pilier 2, objectif stratégique n°3, action n°2 « Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires ».</p> <p>Objectif poursuivi : Renforcer l'aménagement du territoire en termes de développement et d'équité tant territoriale que sociale. Faire du numérique un outil d'inclusion au service de l'humain.</p> <p>Acteurs : La Région, l'État, les Départements, les professionnels (NTIC), les associations et les opérateurs.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la desserte Très Haut Débit du territoire. - Accompagner les plus précaires dans l'accès au numérique. - Sensibiliser les acteurs sur l'empreinte écologique du numérique. <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture réseau du territoire. - Nombre de ménages équipés d'outils informatiques et formés. - Nombre de tiers-lieux labellisés Occitanie. - Enquêtes sur le télétravail et son impact sur la société.
LES TRANSPORTS	LE LOGEMENT
<p>Éligibilité : Pilier 1, objectif stratégique n°2, action n°1 « Bâtir les mobilités de demain ». Pilier2, objectif stratégique n°3, action n°2 « Agir en faveur du désenclavement et de l'attractivité des territoires ».</p> <p>Objectif poursuivi : Promouvoir des transports plus sobres et plus respectueux de l'environnement. Assurer le maillage des territoires de façon cohérente et socialement équitable.</p> <p>Acteurs : L'État, la Région, les opérateurs de transports, les EPCI et les Départements.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les besoins de mobilité : télétravail (tiers-lieux), circuits courts, urbanisme repensé en termes de dessertes... 	<p>Éligibilité : Pilier 2, objectif stratégique n°3, action n°3 « Assurer la cohésion et la solidarité de tous les territoires ».</p> <p>Objectif poursuivi : Lutter contre les passoires énergétiques en soutenant un plan de rénovation massifié des logements rendus accessibles aux PMR¹. Venir en aide aux plus démunis/précaires pour lesquels le poids financier du logement est prépondérant.</p> <p>Acteurs : L'État, la Région, Action Logement, les bailleurs sociaux, les associations, les EPCI.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier l'accessibilité au logement pour satisfaire les besoins qualitatifs et quantitatifs. - Considérer le logement comme un bien de 1^{ère} nécessité

<ul style="list-style-type: none">- Favoriser les modes de transports doux, l'intermodalité.- Remettre à niveau les réseaux de transports ferré et routier secondaires en les adaptant à l'accessibilité des PMR¹.- Développer le fret ferroviaire sur les longues distances. <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rex² en termes de désenclavement et de développement.- Enquêtes déplacements (sur les habitudes de transports).- Bilan périodique des niveaux de trafics, tous modes.- Indicateurs de réduction de la pollution de l'air.	<p>et en réguler le prix.</p> <ul style="list-style-type: none">- Accélérer la rénovation du bâti et sa mise en accessibilité par une politique fiscale adaptée et des aides.- Garantir l'accès et le maintien au logement pour tous.- Agir pour le logement des jeunes. <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none">- Chiffrer l'évolution du parc en termes des étiquettes énergétiques (A, B, C...).- Montant des enveloppes budgétaires allouées au logement.
---	---

Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Contribution C2 au CPER 2021-2027

Pilier I, Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité

Objectif stratégique 1, Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant sur ses atouts d'excellence

Action 2 : investir les nouveaux relais de croissance que compte l'Occitanie

Plan montagne : veiller à améliorer l'articulation des actions prévues entre les documents d'objectifs Pyrénées et Massif-Central.

Action 3 : Faire de l'Occitanie une destination d'excellence culturelle, touristique et sportive
Faire attention à la pression touristique dans les territoires ruraux.

Objectif stratégique 2, Promouvoir la transition vers un développement soutenable e résilient

Action 1 : Bâtir les mobilités de demain

Le CESER préconise qu'après une période de deux années en conduite accompagnée, dès 17 ans, le permis probatoire soit acquis sans accompagnement. Le CESER préconise que la Région Occitanie soit une Région pilote pour la mise en place d'une expérimentation de cette mesure.

Le CESER préconise également la possibilité d'obtention du permis de conduire dans un parcours de formation de type IV et V afin que les élèves aient obtenu ce titre pour accéder aux études de leur choix par la suite.

Action 2 : Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation de ressources

Le CESER déplore l'absence des pratiques forestières comme réponse proposée à la préservation de la biodiversité, comme cela est fait pour les pratiques agricoles. Le rôle de l'arbre doit être remis en perspective, que ce soit dans la forêt, dans la ville ou en agriculture.

Action 3 : Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe et ressources

Il y a aujourd'hui trop peu d'industries du bois en région. Le CESER considère qu'il serait plus important de promouvoir l'usage d'un bois régional ET transformé en Région.

Le CESER alerte cependant sur le risque de conflit entre cet objectif et l'action précédente, dans le cadre de la filière hydrogène.

Action 2 " Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources" avec un objectif de 0 perte nette de biodiversité

et

Action 4 « sobriété foncière et qualité des sols » avec un objectif de 0 artificialisation nette à l'échelle de la région d'ici 2040.

Le CESER salue les ambitions très grandes du Conseil régional. Il souligne l'interdépendance de ces deux objectifs et la nécessité de les atteindre de manière coordonnée.

Ainsi, le CESER réaffirme la nécessité pour la Région et pour l'État de mobiliser des moyens à hauteur des enjeux pour des partenariats associant SAFER, EPFR, Chambres d'agriculture et Gestionnaires d'espaces naturels de manière à réellement éviter et réduire les impacts des aménagements tant sur les terres agricoles et forestières que sur la biodiversité et à mieux intégrer dans les territoires, des mesures compensatoires, évitant la spéculation foncière et garantissant la gestion conforme aux enjeux sur le long terme.

Pilier II, Œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie

Objectif stratégique 3, Garantir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie

Action 1 : Mieux accompagner les territoires de projets

Il est important d'accompagner ces villes, mais cela ne doit pas se faire au détriment de celles en dehors de ces programmes.

Objectif stratégique 4, Favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Action 1 : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les formes de discriminations

La problématique de l'installation est un enjeu pour l'agriculture dans son ensemble et pas seulement pour les agricultrices, alors que le nombre d'agriculteurs en Europe baisse. Cependant l'installation des agricultrices présente quelques particularités et difficultés.

Leur âge moyen à l'installation est plus tardif. En 2018 en Occitanie, les femmes représentent 40% des chefs d'exploitation installés ; elles sont 33% parmi les moins de 40 ans et 54% parmi les plus de 40 ans (Observatoire régional Installation Transmission Occitanie – Données MSA/traitement ODR/CRAO, 2020). En 2019, 30% des bénéficiaires de la DJA sont des femmes (CRA, Agriscopie, 2020).

Enfin, la proportion élevée de femmes qui reprennent l'exploitation de leur mari à la suite de sa retraite ou de son décès ne peut par définition pas bénéficier des aides à l'installation (DJA ou prêts). En 2019, les femmes représentent 91% des installations de chefs d'exploitation par transfert entre époux (CRA, 2020).

Or la décision de s'installer comme exploitante intervient en général plus tard pour les femmes que pour les hommes alors que le critère d'âge limite est fixé à 40 ans pour prétendre à la DJA. Cependant un éventuel recul de cet âge limite ne semble pas la solution, pénalisant l'ensemble du dispositif en diluant les attributions.

La Région Occitanie a mis en place en 2018 le PASS Installation pour les candidats à l'installation ne pouvant pas bénéficier de la DJA, notamment ceux ayant plus de 40 ans. En 2019, 29% des bénéficiaires du PASS Installation sont des femmes (CRA 2020).

Les dispositifs d'aides à l'installation permettent d'accompagner la plupart des projets professionnels, qu'ils soient portés par des hommes ou par des femmes. Pour développer l'installation de femmes en agriculture, il pourrait être intéressant d'analyser les freins à l'installation des femmes en plus grand nombre (attractivité des métiers, préférence de certaines productions/mode d'exploitation ou de commercialisation, etc.) et les types de projets qui les attirent davantage.

Action 2 : Garantir l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation pour tous

La crise sanitaire a mis en visibilité une situation déjà existante : la difficile valorisation et reconnaissance des postes en charge de la récolte des produits agricoles. Aussi le CESER continue de préconiser que soit valorisée la formation à chaque poste de la chaîne de production et de récolte de nos produits.

Proposition logements combinés travailleurs saisonnier/tourisme/apprentis etc.

Préconisation 1 : Permis à 17 ans Pilier I – Obs 2 – Action 1	
Maitre d'ouvrage principal État	Collectivités à associer / proposition délégation Région
Objectif stratégique poursuivi Permettre aux jeunes, en particulier des espaces ruraux d'être indépendant après le secondaire.	
Action(s) concrète (s) d'amélioration Abaisser l'âge minimal pour l'obtention du permis de conduire sans période probatoire Mais avec conduite accompagnée obligatoire	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action
Conditions de réussite de l'action	Modalités de réalisation de l'action

Préconisation 2 : Logements modulables pour les saisonniers Pilier II – Obs 4 – Action 2	
Maitre d'ouvrage principal	Collectivités à associer / proposition délégation Collectivités locales à l'échelle pertinente (commune, communauté de communes, d'agglomération etc.) ANAH
Objectif stratégique poursuivi Trouver une complémentarité d'occupations de logements sur un territoire pour des travailleurs mobiles	
Action(s) concrète (s) d'amélioration Analyse des besoins sur un territoire donné (répartition, ampleur et modalités de financement et d'implication des partenaires). Etude de faisabilité d'une plurifonctionnalité du logement pour un territoire.	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action
Conditions de réussite de l'action Type de logement saisonnier disponible (prestations) et existence de besoins en logement spécifique non couverts sur le territoire local pendant une période adéquate. Existence de partenaires extérieurs à l'agriculture intéressés par le montage de projets de logements communs.	Modalités de réalisation de l'action

Préconisation 3 : Parcours d'aide à l'installation des agricultrices Pilier II – Obs 4 – Action 1	
Maitre d'ouvrage principal État UE	Collectivités à associer / proposition délégation CA JA
Objectif stratégique poursuivi Faciliter l'installation des femmes en agriculture	
Action(s) concrète (s) d'amélioration Réaliser une étude sur les freins à l'installation des femmes en plus grand nombre et les types de projets qui les attirent davantage	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action Augmentation du pourcentage de femmes aidées
Conditions de réussite de l'action Equité entre la part hommes et femmes aidées sans qu'il y ait de baisse du taux de succès général des installations	Modalités de réalisation de l'action

<p>Préconisation 4 : Des moyens dédiés et coordonnés pour garantir à terme, les objectifs de 0 artificialisation nette et 0 perte nette de biodiversité en région Pilier I – Obs 2 – Actions 2 et 4</p>	
<p>Maitre d'ouvrage principal État et Région</p>	<p>Collectivités à associer / proposition délégation Toutes les collectivités (communes, communautés de communes) et en liens avec les SCOT et PLUI</p>
<p>Objectif stratégique poursuivi Des moyens dédiés pour rendre effectifs les objectifs de résultat en région, à terme, de 0 artificialisation nette et 0 perte nette de biodiversité, conduire ces deux objectifs de manière coordonnée</p>	
<p>Action(s) concrète (s) d'amélioration Promouvoir des partenariats opérationnels avec SAFER, EPFR, Chambres d'agriculture et Gestionnaires d'espaces naturels pour une mise en œuvre précoce et effective de la séquence Eviter – Réduire - Compenser</p>	<p>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action Critères de densification de l'habitat, critères à définir de régulation des aménagements sur des zones sensibles pour la protection des terres agricoles, de la forêt et de la biodiversité ...</p>
<p>Conditions de réussite de l'action Etablir ces partenariats de manière précoce par rapport aux projets d'aménagement pour éviter et réduire les impacts sur les terres (agricoles, forestières, de biodiversité) Intégrer territorialement les mesures compensatoires et garantir les moyens d'une gestion conforme aux enjeux Mettre en œuvre des régulations pour éviter la spéculation foncière sur les terres (agricoles, forestières, de biodiversité) Etablir des critères de suivi – évaluation transparents et efficaces pour l'atteinte des objectifs</p>	<p>Modalités de réalisation de l'action</p>

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »

Préconisation 1 : Filières d'avenir / ESS Pilier 1 – Obs 1 – Action 1	
Maitre d'ouvrage principal État et Région Occitanie	Collectivités à associer / proposition délégation Départements, métropoles et communautés de communes, pour répondre aux spécificités des territoires tout en mobilisant les acteurs de l'ESS par leurs têtes de réseau fédérés au sein de la CRESS ¹ et en renforçant l'hybridation entre ESS et économie classique.
Objectif stratégique poursuivi Reconnaissance de l'ESS en tant que filière régionale transverse	Accompagner le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans l'ensemble des territoires de la Région en soutenant l'émergence de dynamiques économiques et territoriales (pôle de compétitivité ESS : PTCE/PTCA)
Action(s) concrète (s) d'amélioration - Implanter dans chaque territoire pertinent (bassins d'emploi, communautés d'agglomération et métropoles) des pôles de compétitivité ESS en lien avec les acteurs de l'économie classique - Développer l'ESS de construction et soutenir l'économie de solidarité et de santé - Maintenir le soutien aux têtes de réseau des différentes familles de l'ESS	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action - Nombre de pôle de compétitivité ESS mis en place et nombre d'acteurs de l'ESS et de l'économie classique mobilisés - Nombre d'actions et résultats portés par les têtes de réseaux
Conditions de réussite de l'action Reconnaître l'ESS et ses acteurs Impliquer les acteurs de l'économie classique	Modalités de réalisation de l'action Evaluer les résultats et les difficultés 1 fois par an
Préconisation 1 : ESS Pilier 2, Obs 3, Action 1	
Recommandation : <u>Inscrire</u> « le soutien à la CRESS » plutôt dans l'objectif stratégique n°3 (Garantir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie) Action n°1 (mieux accompagner les territoires de projets) et <u>rajouter</u> dans « soutien à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire » : « <i>Outre le financement de ses missions régaliennes, conforter son rôle de chef de file régional au service de la structuration de l'écosystème de l'accompagnement en s'appuyant sur l'ensemble des mouvements et acteurs de l'ESS sur les territoires de la Région</i> ».	
Action(s) concrète (s) d'amélioration - Accueillir, Informer, Orienter les entreprises et porteurs de projets ESS en Occitanie - Structurer, accompagner, animer et mailler l'écosystème de l'ESS et articuler le développement économique et le développement territorial. - Permettre l'émergence et le développement des entreprises ESS, et impulser des dynamiques d'innovation sociale sur les territoires, produire de la donnée sur les besoins des entreprises de l'ESS, sur l'utilité sociale et sur les potentiels d'innovation sociale sur les territoires.	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action - Nombre de bénéficiaires et d'actions - Nombre de créations, de reprises Et de sauvetages d'entreprises
	Modalités de réalisation de l'action Evaluer les résultats et les difficultés 1 fois par an
Préconisation 2 : Filières d'avenir / Tourisme Pilier 1 – Obs 1 – Action 3	
Maitre d'ouvrage principal Région Occitanie au travers du CRT	Collectivités à associer / proposition délégation Départements (CDT), intercommunalités (OT),

¹ Liste des adhérents de la CRESS : <http://www.cressoccitanie.org/nos-membres-et-partenaires/>

	communes possédant un OT autonome.
Objectif stratégique poursuivi Renforcer le tourisme national et régional, sauvegarder et professionnaliser les emplois dans cette filière.	<p>1) Fidéliser les touristes nationaux (qui par le passé partaient en vacances à l'étranger) à venir et à revenir dans notre région.</p> <p>2) Désaisonnaliser le tourisme trop concentré sur le littoral en été et à la montagne en hiver. Notre Région peut accueillir des touristes sur les 4 saisons (en particulier pour la pratique des activités de pleine nature). Les conséquences positives seront : un meilleur accueil car les emplois saisonniers (trop précaires) deviendront des emplois à l'année et le personnel plus qualifié. Une meilleure connaissance de nos produits locaux (vins, ...) et de notre patrimoine.</p>
Action(s) concrète (s) d'amélioration - Supprimer la taxe de séjour hors saison - Créer un ticket week-end pour les habitants de l'Occitanie pour des vacances hors saison (long week-end) - Financer une campagne de promotion nationale et régionale des vacances hors saison.	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action - Nombre de tickets week-end attribués - Bilans croisés des CRT, ADT, OT de fréquentation touristique hors saison - Nombre d'emplois à l'année
Conditions de réussite de l'action Mobiliser les élus (communes, intercommunalités, départements, Région) Mobiliser des professionnels régionaux du tourisme en particuliers des hébergeurs	Modalités de réalisation de l'action Organiser une campagne de communication régionale et nationale à l'instar de la campagne « j'achète dans ma zone ».

Préconisation 3 : Filières d'avenir / Filières industrielles – 4 filières Pilier 1 – Obs 1 – Action 1	Aéronautique - Santé - Energie – Construction présentes en région Occitanie et pouvant partager des innovations, des compétences, des parts de marché, etc.
Maitre d'ouvrage principal Région Occitanie	Collectivités à associer / proposition délégation CCI Territoriales ou la CCIR, CMA, U2P Medef Régional, CPME, UIMM
Objectif stratégique poursuivi Maillage industriel régional	Démontrer la possibilité d'un maillage entre ces 4 filières tant sur l'innovation, les produits, les compétences, que sur l'ancrage territorial associé pour que l'Occitanie soit un véritable « Territoire d'industries » (le « S » est voulu).
Action(s) concrète (s) d'amélioration - Installer un « groupe » industriel quadripartite qui partage projets communs : nouveaux produits, développement de projets innovants grâce aux partenariats croisés, émergence de nouveaux modèles économiques (collaborations inter-secteurs, actions sur l'environnement, exploitation de toutes les ressources présentes en Occitanie) - Accentuer le soutien financier au dispositif « Passerelle Industries » - Attirer investisseurs publics et privés, et des entreprises partenaires	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action - Relance des activités = maintien ou extension de sites existants - Transférabilité des compétences = réduction des pertes d'emplois - Implantation de partenaires industriels = nouveaux emplois - Evolution de parts de marché = augmentation des CA et de parts à l'export (par exemple)
Conditions de réussite de l'action Afficher la volonté très concrète de la Région Occitanie (hors discours ou simple affichage politique, ...)	Modalités de réalisation de l'action - Poser des objectifs chiffrés sur une échelle de temps cohérente avec les nécessités actuelles et la taille des projets, - Evaluer résultats et difficultés tous les 6 mois

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »

La région Occitanie est une région attractive tant pour les étudiants que pour les chercheurs et qui bénéficie d'une haute expertise dans de nombreux domaines de recherche. La communauté académique d'Occitanie, en partenariat avec le monde économique et avec le soutien des collectivités territoriales a la capacité à se mobiliser de manière inter et transdisciplinaire pour remporter des appels à projet de premier ordre. Le CESER souscrit globalement à la politique de la Région en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Le CESER a ici souhaité s'exprimer sur ce sujet pour enrichir la stratégie État-Région de ses préconisations.

Promouvoir l'excellence scientifique jusque dans les territoires	
Maitre d'ouvrage principal L'organisme de recherche ou l'établissement d'enseignement supérieur	Collectivités à associer Associer systématiquement les collectivités territoriales locales (EPCI)
Objectif stratégique poursuivi Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant ses atouts d'excellence	La Région Occitanie doit faire face à de grands enjeux stratégiques (identifiés dans la stratégie État-Région) et pour lesquels la recherche publique doit pouvoir répondre, entre autres actions, en valorisant ses compétences et ses résultats. L'achat ou le renouvellement d'équipements scientifiques et la construction ou la réhabilitation de locaux destinés à accueillir ces équipements sont indispensables pour garantir un réseau de plateformes dans les meilleurs standards et un haut niveau scientifique. Dans la stratégie État-Région, la mutualisation des infrastructures est déjà prévue à l'échelle régionale ou au niveau de regroupements académiques existants. La recherche dans les territoires hors métropole est d'excellent niveau et les plateformes ne doivent pas être concentrées sur les deux métropoles mais être en lien avec les spécificités scientifiques des sites hors métropoles, dans la logique des villes d'équilibre.
Action(s) concrète (s) d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> Garantir le financement des plateformes (équipements scientifiques et/ou projets immobiliers) qui sont prévues hors métropole 	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action <ul style="list-style-type: none"> Apport des projets dans une perspective d'excellence de la recherche en Occitanie (incrémentation du potentiel existant, mutualisation) Répondre aux grands enjeux stratégiques.
Conditions de réussite de l'action <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources humaines pour assurer le fonctionnement et la maintenance des plateformes, Préexistence d'une spécialité thématique ou disciplinaire sur le territoire. 	Modalités de réalisation de l'action Consolidation d'un réseau interactif entre les centres de recherches et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sur l'Occitanie et mutualisation, si besoin, des moyens techniques et humains.

Promouvoir des bâtiments durables qui favorisent l'innovation pédagogique	
Maitre d'ouvrage principal L'organisme de recherche ou l'établissement d'enseignement supérieur	Collectivités à associer / proposition délégation Associer systématiquement les collectivités territoriales locales (EPCI)
Objectif stratégique poursuivi Faire rayonner l'Occitanie en capitalisant ses atouts d'excellence	Le CESER a récemment publié un avis « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie. A cette occasion, le CESER a recommandé de poursuivre le financement des infrastructures d'enseignement pour faire évoluer l'immobilier et les équipements qui permettent d'aller vers des pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics. Privilégier des projets immobiliers qui améliorent la performance énergétique du patrimoine bâti est indispensable. Néanmoins, aborder la question de la durabilité et des émissions de gaz à effet de serre ne saurait se réduire à l'amélioration thermique des bâtiments. En effet, 30 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent du secteur des transports. Il est donc tout aussi indispensable de considérer les impacts sur la mobilité lors de l'intégration urbaine des bâtiments.
Action(s) concrète (s) d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> Financer des projets immobiliers qui favorisent l'innovation pédagogique. Inclure l'évaluation des mobilités dans la localisation des projets immobiliers. 	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action Inclure un critère mobilité dans l'évaluation des projets immobiliers proposés.
Conditions de réussite de l'action <ul style="list-style-type: none"> Privilégier le financement de projets de réhabilitation ou de construction de bâtiments pour lesquels le volet innovation pédagogique associe les expertises suivantes : ingénierie pédagogique, ingénierie informatique et ingénierie en ergonomie, qualité et gestion des risques spécifiques aux disciplines enseignées. Soutenir le financement de projets immobiliers privilégiant une conception architecturale et intégration urbaine de haute qualité environnementale et plus particulièrement à faible émission de GES. 	Modalités de réalisation de l'action <ul style="list-style-type: none"> Permettre le recours à des études complémentaires pour intégrer les volets innovations pédagogiques et intégration urbaine.

Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire	
Maitre d'ouvrage principal L'organisme de recherche ou l'établissement d'enseignement supérieur	Collectivités à associer / proposition délégation Associer systématiquement les collectivités territoriales locales (EPCI)
Objectif stratégique poursuivi Favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté et l'exclusion	Dans son avis « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie » récemment publié, le CESER a recommandé de promouvoir des espaces de travail partagés, équipés et connectés à une infrastructure numérique à très haut débit sur le territoire et soutenu par les collectivités territoriales. Ce partage peut être envisagé entre les étudiants et des télétravailleurs afin de mixer les publics et favoriser les interactions entre le milieu de l'enseignement supérieur et le monde professionnel.
Action(s) concrète (s) d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> Développer un réseau d'espaces de travail partagés, équipés et connectés à une infrastructure numérique à très haut débit sur le territoire, soutenu par les collectivités territoriales. 	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action Garantir l'accessibilité de ces espaces à une distance ou un temps de parcours raisonnable.
Conditions de réussite de l'action <ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un label commun entre ces lieux qui répond à un cahier des charges à définir entre les rectorats, les établissements d'enseignement supérieurs, les syndicats de salariés et professionnels, la Région Garantir les moyens humains d'encadrement en support technique et de tutorat pédagogique pour ces lieux. 	Modalités de réalisation de l'action Définir le cahier des charges d'un label commun à ces lieux.

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »

CONTRIBUTION DE LA COMMISSION 5 au CPER 2021-2027 (version 6 novembre 2020)

Préconisation 1 : Accompagner les jeunes vers l'autonomie (Pilier 2 - OS 4 - Action 2)

<p><u>Maître d'ouvrage principal</u></p> <p>Etat - Région</p>	<p><u>Partenaires</u></p> <p>CRIJ Occitanie, Réseau Information Jeunesse, Chambres consulaires, Branches professionnelles, ONISEP, CIO, Représentants de parents d'élèves et d'étudiants, Service public de l'emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale), Mouvement associatif, Associations de jeunesse et d'éducation populaire, CRAJEP</p>
<p><u>Objectifs stratégiques poursuivis</u></p> <p>Donner à chaque jeune les moyens d'accéder à une information complète sur leurs droits (mobilité, logement, santé...) en s'appuyant sur l'Information Jeunesse et les associations d'éducation populaire.</p> <p>Renforcer l'accès des jeunes à l'information sur leurs droits en s'appuyant sur le réseau Information jeunesse.</p> <p>Optimiser l'accès des jeunes à l'information, notamment sur les métiers et les formations régionales.</p>	<p><u>Objectifs stratégiques poursuivis (suite)</u></p> <p>Donner du sens et de la cohérence au temps scolaire prévu pour chaque élève dans le cadre de son orientation professionnelle.</p> <p>Lutter contre l'illectronisme.</p> <p>Favoriser l'inclusion numérique.</p>
<p><u>Actions concrètes d'amélioration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un travail étroit entre les différents acteurs du SPRO. - Utiliser à bon escient les réseaux sociaux, et éduquer à l'utilisation et au traitement de l'information sur les réseaux sociaux. - Soutenir et mettre en place plus de dispositifs de parrainage : développer les réseaux de parrains pour accompagner les jeunes pour découvrir les entreprises et les métiers de demain, pour favoriser la mobilité. - Diffuser l'information et la faire vivre au plus près des territoires. - Former les tuteurs. - Soutenir les acteurs associatifs agissant dans le champs de la médiation numérique et l'éducation à la formation. 	<p><u>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action</u></p> <p>Créer une instance complémentaire et partenariale, mutualiser les informations, les outils et la formation commune des acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de professionnels formés au vrai du faux. Nombre de "promeneurs du net" par département. Nombre de tiers-lieux déployés dans les territoires. Nombre de jeunes accompagnés et retours qualitatifs de leur part. Nombre de jeunes qui bénéficient du service "Information Jeunesse". Nombre de tuteurs formés.
<p><u>Conditions de réussite de l'action</u></p> <p>Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'un état des lieux territorial et partagé, - que la Région et l'Etat travaillent avec les partenaires associatifs, - que la Région s'appuie et conventionne avec le réseau jeunesse, - que les professionnels s'engagent, - que les acteurs fassent preuve d'agilité pour apporter les informations les plus récentes. 	<p><u>Modalités de réalisation de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonner les acteurs. Repérer et capitaliser les outils permettant d'apporter une information la plus juste et la plus actuelle possible auprès de la jeunesse via en particulier les réseaux sociaux. Développer une plateforme avec un réseau pour favoriser la mobilité. Former les acteurs de proximité.

Préconisation 2 : Favoriser l'engagement des jeunes (Pilier 2 - OS 4 - Action 2)	
<p><u>Maître d'ouvrage principal</u></p> <p>Etat - Région</p>	<p><u>Partenaires</u></p> <p>Associations de jeunes Associations de jeunesse et d'éducation populaire Mouvement associatif et le secteur associatif Agence du service civique, Institut de l'engagement Réseau Information Jeunesse</p>
<p><u>Objectif stratégique poursuivi</u></p> <p>Reconnaître, développer et valoriser l'engagement des jeunes.</p>	<p>Il faut une implication plus forte de la Région dans le soutien aux acteurs qui accompagnent les jeunes (information, formation, tutorat, parrainage...).</p> <p>La Région doit faciliter la mobilité des jeunes dans les territoires (logement, déplacement...) sur les territoires où ils aimeraient faire leur service civique.</p>
<p><u>Actions concrètes d'amélioration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté. - Reconnaître et renforcer le rôle du milieu associatif. - Favoriser et aider les jeunes à trouver des espaces pour pouvoir s'engager. - Soutenir les associations pour qu'elles puissent accueillir les jeunes, favoriser l'engagement. - Former les jeunes au fait associatif (loi 1901). - Créer une Direction de la Vie Associative à la Région Occitanie. 	<p><u>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action</u></p> <p>Nombre de jeunes en service civique. Nombre d'associations recevant des jeunes en service civique. Nombre d'actions de formation. Mise en oeuvre de la convention entre la Région et le Mouvement associatif. Retour qualitatif des expériences des jeunes.</p>
<p><u>Conditions de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'engagement, révélateur des aspirations de la jeunesse. - Mettre en valeur la première démarche d'engagement des jeunes (sport, culture, etc). - L'engagement ne doit jamais être vu comme un emploi (ne peut pas être déconnecté du volet humain). Un jeune qui s'engage doit être accompagné. - Les structures du service civique doivent respecter leurs engagements. - Le "faire confiance" est postulat à décliner formellement 	<p><u>Modalités de réalisation de l'action</u></p> <p>Informers les jeunes de l'existence du service civique. Implication plus forte de la Région dans le soutien aux acteurs qui accompagnent les jeunes (information, formation, tutorat, parrainage...).</p> <p>Faire connaître le service civique aux structures. Développer la bonne posture des accompagnateurs. La Région doit faciliter la mobilité des jeunes dans les territoires (logement, déplacement...).</p> <p>Renforcer la mise en relation des jeunes et des missions de service civique.</p>

Préconisation 3 : Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au numérique (Pilier 2 - OS 4 - Action 3)	
<p><u>Maitre d'ouvrage principal</u></p> <p>Etat (Ministère du Travail, Ministère de l'Education Nationale) Région + Europe</p>	<p><u>Partenaires</u></p> <p>Collectivités territoriales (Département...), Entreprises, Associations</p>
<p><u>Objectifs stratégiques poursuivis</u></p> <p>Lutter contre les inégalités territoriales d'accès au numérique et d'utilisation du numérique en Occitanie, et donc à l'accès à la formation.</p> <p>Créer des espaces où les gens se rencontrent pour travailler, pour se former.</p>	
<p><u>Actions concrètes d'amélioration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès au numérique : suppression des zones blanches, accès au numérique pour tous. - Espaces intermédiaires entre maison et entreprise, sur territoire intermédiaire, pour redynamiser les territoires et permettre au salarié de ne pas être seul chez soi. - Permettre la création de cyberbases itinérantes pour permettre l'accès à toute forme d'information, en se déplaçant sur des territoires donnés (urbains et ruraux). - Amener au plus près des citoyens les moyens nécessaires à la construction de l'individu : des lieux itinérants plutôt que figés. - Reconnaître les tiers lieux non standardisés, naturels, historiques (salle communale, bar, train...) : avec connexion internet. 	<p><u>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action</u></p> <p>Etat des lieux des cyberbases actualisé.</p> <p>Etat des lieux du taux de décrochage potentiel lié à la formation à distance.</p> <p>Mesurer le lien social, les initiatives collectives, les interactions sociales, le taux de créativité collectif.</p> <p>Evaluer l'apport potentiel des tiers-lieux sur cet objectif.</p>
<p><u>Conditions de réussite de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Encadrer le financement des tiers-lieux pour revitaliser les territoires ruraux. -Mettre à disposition des locaux en remplissant les obligations légales de tout employeur (santé et sécurité au travail...). 	<p><u>Modalités de réalisation de l'action</u></p> <p>Soutenir les initiatives associatives existant dans les territoires (Info'truck, Social'truck...) favorisant l'accès au numérique.</p>

Préconisation 4 : Modernisation de l'appareil de formation, filières d'avenir (Pilier 1 - OS 1 - Action 1)	
<p><u>Maître d'ouvrage principal</u></p> <p>Etat - Région</p>	<p><u>Partenaires</u></p> <p>Chambres consulaires, branches professionnelles Syndicats de salariés et patronaux OPCO Acteurs de l'orientation et de la formation Pôle Emploi</p>
<p><u>Objectif stratégique poursuivi</u></p> <p>Accompagner la mutation des emplois et anticiper les évolutions de compétences et des qualifications dans les territoires.</p>	
<p><u>Actions concrètes d'amélioration</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les nouveaux métiers ne seront pas seulement ceux liés à l'innovation, mais aussi ceux liés à l'adaptation des métiers actuels...il faut apporter aux jeunes et aux salariés la capacité à comprendre les futurs concepts, les métacompétences du futur, adapter les programmes de formation. - Favoriser la présence d'organismes de formation dans les territoires (structures plus adaptables). - Etre vigilant et ne pas chercher à ne former que sur les emplois recherchés dans la région (ex. : aéronautique). - Moderniser la vision des métiers (gisement des métiers peu recherchés) : accompagner l'évolution des perceptions notamment sur les métiers mal-aimés. 	<p><u>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action</u></p> <p>Etat des formations proposées qui se positionnent sur cette notion de mutation des emplois. Nombre de postes ouverts dans ces "nouveaux métiers". Evolution de la carte des formations .</p>
<p><u>Conditions de réussite de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Une partie des nouveaux emplois dépend des innovations en cours. -Etre vigilant sur l'aménagement du territoire. -La région n'est pas un espace clos : il faut travailler avec une vision du territoire français dans sa globalité, voire au-delà. -Vérifier la qualité des organismes de formation (label). 	<p><u>Modalités de réalisation de l'action</u></p> <p>Mise en place d'un observatoire sur les métiers d'avenir.</p>

Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

Le Président de la République déclarait en décembre 2019 lors des Assises de l'Économie de la Mer à Montpellier que le XXI^e siècle serait maritime. Dans le cadre de la relance de l'Économie Bleue, la Ministre de la Mer a récemment indiqué ses priorités parmi lesquelles sont en bonne place, la formation et l'enseignement maritime aux futurs métiers de la mer, la lutte contre la pollution des mers, la transition énergétique. La commission 6 les considère essentielles pour l'Occitanie et y a ciblé sa contribution au CPER.

➤ **Pilier 1 –**

✓ **Objectif stratégique n° 1**

Action n°1 : Assurer la pérennité de nos filières d'avenir et renforcer le potentiel de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

✓ **Objectif stratégique n°4**

Action n°3: Favoriser l'accès à l'enseignement dans les petites villes et les villes et moyennes .

Thématique formation aux métiers de la mer

En coopération avec la Région Occitanie et l'UM, Sète Agglopol Méditerranée (SAM) propose au Rectorat de Montpellier un plan de renforcement de son offre de formation, répondant à 3 objectifs :

- Répondre à la stratégie d'équipement des villes d'équilibre (SRESRI).
- Répondre au besoin national de création de places dans l'enseignement supérieur.
- Répondre aux besoins de qualifications dans les métiers de l'économie résidentielle et maritimes, piliers de son économie locale.

Le territoire de SAM présente un taux de chômage très élevé, et un manque de mobilité et de qualifications des demandeurs d'emplois ; grâce au plan de renforcement des formations, en présentiel et en distanciel, 300 nouveaux étudiants pourront sous 5 ans, être formés à Sète, sur les métiers de la gestion, de l'informatique, et des futurs métiers de la mer. Le projet repose sur la rénovation d'un ancien collège pour recevoir l'ensemble des formations autour des thématiques de l'économie résidentielle (gestion, informatique, économie circulaire) et de l'économie bleue. La mise en réseau des formations maritimes sous le thème central «résilience d'un territoire marin et lagunaire exceptionnel», permettra aux organismes de formation de compléter l'offre existante dans les domaines prioritaires : permaculture/aquaculture de la mer, gestion raisonnée des bio-ressources, gestion et entretien des espaces littoraux, digitalisation des activités marines, qualité de l'eau et du milieu marin...

Les enjeux de la réussite du projet sont la contribution de l'État pour la création des postes d'enseignants et la contribution de la Région via le CPER pour la rénovation du lieu d'enseignement et son équipement, soit un investissement évalué autour **de 6 M€**.

La croissance bleue est au cœur de la politique de l'agglomération de Sète, qui présente également au CPER la requalification d'une zone pour l'implantation d'entreprise (3 M€) et la création d'une pépinière dédiées à l'économie bleue (4,687 M€) pour un investissement total de **7,687 M€**.

✓ **Objectif stratégique 2- Action n°2: Faire de l'Occitanie une région exemplaire en matière de biodiversité et de préservation des ressources.**

L'Avis du CESER sur l'avenir de la filière pêche en Occitanie a souligné que la pollution des eaux du plateau continental avait un impact considérable sur la ressource mettant en danger toute la filière. Cette pollution provenant principalement de la terre et des bassins versants se compose des rejets en mer par les stations d'épuration qui n'ont pas la capacité d'éliminer les produits pharmaceutiques et autres polluants. Ces produits participent à la détérioration du plancton.

A cela s'ajoute la pollution par les plastiques provenant à 80% de la terre, qu'ingèrent les mammifères marins, toutes espèces de poissons et d'oiseaux. Cette pollution chaque année plus importante est amplifiée des effets du changement climatique, qui ralentit la production de plancton principale nourriture de plusieurs espèces. Ceci interroge sur l'avenir de la méditerranée, mer la plus polluée du monde, qui pourrait devenir mer morte, entraînant à court et moyen terme le désintérêt des consommateurs pour les produits qui en sont issus, ce qui signifierait la mort du métier et des filières liées à la pêche avec des conséquences dramatiques sur les populations riveraines.

Le CPER devrait apporter aux communes des moyens de lutte contre les déchets sauvages, de récupération des plastiques à l'embouchure des rivières, de rénovation des stations d'épuration permettant d'améliorer la qualité des eaux traitées et de les réutiliser plutôt que de les rejeter en mer, et aussi une aide aux financements de centres de tri modernes. Ces investissements sont **très lourds** mais d'une importance considérable.

✓ **Objectif stratégique 2 –**

❖ **Action n°3: Faire de l'Occitanie un territoire à énergie positive et économe en ressources.**

Il s'agit d'impulser les transitions écologiques dans les ports. Le port de Sète porte des projets exemplaires et innovants; il a placé sa transition énergétique en enjeu prioritaire. Les énergies renouvelables sont développées avec la réalisation d'une couverture de 64.000 m² de toitures portuaires photovoltaïques qui permettent de produire 2,5 fois la consommation annuelle des 3 ports (commerce, pêche, plaisance). Le port est passé à une énergie positive. Par ailleurs, le projet d'équipements complémentaires de 11 hectares demande un investissement de **3 M€** pour la rénovation des toitures et de **7,5 M€** d'investissements privés pour les centrales.

La promotion des modes de transport à faible émission notamment le ferroviaire appelle la mise en place d'une plate-forme moderne permettant de réduire le bilan carbone de la chaîne logistique: investissement **1 M€**.

La mise en place d'une stratégie bas carbone consiste à minimiser les émissions polluantes (CO² et particules de soufre) en raccordant deux quais au réseau électrique national pour y brancher les navires en escale. Investissement **12 M€**. S'y ajoute l'achat d'une grue sur rail à moteur électrique couplée à une trémie mobile dépoussiérante **6 M€**.

Le projet "Green Harbour" met à l'étude une barge à hydrogène vert multi services portuaires permettant la fourniture d'électricité aux navires et engins en tous points du port. Ce projet a remporté le prix de l'innovation "ports du futur" en 2019.

De son côté l'Académie de Marine en partenariat avec la Société SOPER, vient d'attribuer au port de Sète le prix "transition énergétique maritime" pour son action sur la décarbonations des activités portuaires.

Commission 7 « Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »

Avis global de la C7 :

Le nouveau CPER intervenant dans le contexte de la crise sanitaire et de ses répercussions économiques et sociales, la Commission 7 estime indispensable que ce document comporte un chapitre consacré à la santé, ce qui n'était pas le cas dans le projet initial d'octobre 2019.

L'accord de méthode de juillet 2020 évoque le sujet, affirmant que l'État et les Régions s'engagent à réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux soins, dans la poursuite du « Ségur de la santé » (19 milliards d'euros d'investissement et réorganisation du système de santé fondée sur une base territoriale et intégrant hôpital, médecine de ville et médico-social). Il est ainsi indiqué des actions en matière de soutien aux projets territoriaux de santé, d'accélération du déploiement des maisons de santé, d'accompagnement de l'installation de médecins dans les territoires présentant des difficultés.

Pour le CESER, au-delà de ces mesures, il est primordial de réfléchir à une réorganisation du système de santé qui tienne compte des leçons qui ont pu être tirées de la crise.

La Commission 7 est préoccupée des conséquences que pourrait avoir la crise du point de vue de la cohésion sociale, notion évoquée dans le projet de CPER essentiellement sous l'angle de la réduction du chômage, alors que la Commission, dans ses divers rapports, a démontré que d'autres dimensions doivent être considérées, notamment l'égalité d'accès aux services publics, à la santé, à la culture, au sport

A cet égard, les documents transmis semblent indiquer que pour les secteurs culturels et sportifs, ce sont les équipements les plus à même de contribuer au développement et au rayonnement des territoires qui seront prioritairement soutenus, c'est-à-dire les grands équipements. Or, pour la Commission 7, il y a un risque majeur à négliger les petites structures sportives et culturelles, parce que leur disparition, en privant une partie de la population des possibilités qu'elles offrent en termes de pratiques et fréquentation, créerait des inégalités, sources de risque pour la cohésion sociale.

<p>Préconisation 1 Pilier 2 Œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie Objectif nouveau : donner les moyens à la Région de s'impliquer dans la gouvernance du système de santé Action nouvelle : expérimenter à l'échelle régionale une plus grande implication de la Région dans la gouvernance du système de santé et une meilleure coordination des actions des différents acteurs, pour une meilleure cohérence et une meilleure complémentarité</p>	
<p>Maitre d'ouvrage principal État, qui doit être confirmé dans son rôle de responsable de la politique de santé, de son financement ainsi que de la définition des missions du service public de la santé en garantissant un principe d'équité territoriale et d'égalité dans l'accès aux soins des citoyens.</p>	<p>Collectivités à associer / proposition délégation Région Transférer, à titre expérimental, à la Région, la déclinaison et la mise en œuvre de la politique de santé</p>
<p>Objectif stratégique poursuivi Répondre au nécessaire besoin, révélé par la crise COVID, de décentralisation des politiques de santé et de rapprochement des territoires pour gagner en agilité et en efficience</p>	
<p>Action(s) concrète (s) d'amélioration La Région pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la responsabilité du pilotage de l'investissement et de la régulation de l'offre de soins sanitaire et médico-sociale 	<p>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action</p>

<p>et veiller à une bonne répartition des professionnels de santé sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des prérogatives en matière sanitaire • Se voir confier le développement et la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention • Travailler avec les Départements à la recherche de synergies pour harmoniser la gestion des secteurs sociaux et médico sociaux. 	
<p>Conditions de réussite de l'action</p> <p>L'État indique apporter une dotation de 185M€ pour la santé dans le cadre du plan de relance constitutif du CPER. Il est difficile de se prononcer tant que l'on ne connaît pas le fléchage précis des destinations de ces fonds.</p>	<p>Modalités de réalisation de l'action</p> <p>Travail en lien avec les partenaires sociaux pour qu'une réflexion soit menée sur la revalorisation et l'amélioration de l'attractivité des métiers du domaine de la santé, notamment sur les rémunérations et les carrières.</p>

<p>Préconisation 2 : Pilier 2 Œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie Objectif 3 : garantir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie Action nouvelle : Assurer un maillage territorial cohérent des équipements et structures sportives et culturelles</p>	
<p>Maitre d'ouvrage principal État et Région</p>	<p>Collectivités à associer / proposition délégation Collectivité territoriale Professionnels des secteurs culturels et sportifs</p>
<p>Objectif stratégique poursuivi Modifier la méthode qui présidait jusque-là aux financements d'équipements culturels et sportifs, pour passer d'une logique de guichet à une logique de schéma/filière.</p>	
<p>Action(s) concrète (s) d'amélioration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les investissements des collectivités pour la rénovation et le développement de nouveaux équipements - Soutenir le fonctionnement de ces équipements - Soumettre toutes les demandes de financement de nouveaux équipements à l'avis des professionnels du secteur concerné, dans le cadre d'instances qui réuniraient les collectivités territoriales et les professionnels (Conseils Territoriaux pour la culture élargis aux organisations professionnelles, COREPS ou autres) 	<p>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action</p>
<p>Conditions de réussite de l'action</p>	<p>Modalités de réalisation de l'action</p>

Commission 8 « Finances, Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques »

Pilier 2 – ObS 3 – Action 1 Préconisation 2 : Instaurer un partenariat et une solidarité territoriale État-Collectivités-Société civile organisée au niveau des bassins de vie et d'emploi pour définir des projets concertés de développement local	
Maître d'ouvrage principal État-Région-CESER	Collectivités à associer Départements, Métropoles, Communes, EPCI + agences, observatoires, chambres consulaires, associations
Objectif stratégique poursuivi : OS 3 Garantir un développement équilibré des territoires de l'Occitanie Action 1 : Mieux accompagner les territoires de projets	
Action(s) concrète (s) d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> - Mener une action de terrain au niveau de la maille territoriale des bassins de vie et d'emploi, en lien avec la stratégie territoriale régionale définie par la CTAP - Rendre compte de l'action menée et de ses résultats à la CTAP - Optimisation de la mobilisation et de la consommation fonds européens LEADER 	Critères d'évaluation de la réussite de chaque action <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un diagnostic initial quantitatif des données du territoire concerné (chômage, pauvreté, innovation sociale, innovation technologique, nombre d'entreprises, services aux entreprises, enjeux environnementaux, enjeux de protection contre les risques naturels et technologiques) en lien avec l'INSEE, des observatoires régionaux et des agences régionales ou de l'État, les chambres consulaires, les associations) - Atteinte des objectifs ciblés définis pour le territoire concerné sur les items précités - Participation effective des acteurs territoriaux mobilisés aux réunions de conception, de définition, de suivi et d'évaluation des données et situations territoriales
Conditions de réussite de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des différentes collectivités et des partenaires concernés, - Développement d'une culture partenariale visant l'intérêt général et des objectifs ciblés gagnants-gagnants. - Ingénierie d'accompagnement de la démarche d'animation territoriale dotée de moyens matériels, de locaux, de moyens humains et financiers pérennes. 	Modalités de réalisation de l'action <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la stratégie territoriale définie en CTAP - Secrétariat, coordination et suivi du dispositif et du calendrier de réunions d'animation par un service administratif dédié, financé par le CPER et des fonds européens d'assistance technique - Equipe d'animation territoriale dédiée avec un référent élu dans chaque collectivité et l'appui interne d'une équipe administrative

<p>Pilier 2 – création d'un OS 6 : Instaurer un pilotage territorial partenarial régional autour d'un projet de développement intégré Action 1 : Faire de la CTAP le creuset d'une action partenariale régionale concertée et synergique</p>	
<p>Maitre d'ouvrage principal État-Région-CESER- CTAP</p>	<p>Collectivités à associer Départements, Métropoles, Communes, EPCI + agences, observatoires, chambres consulaires, associations</p>
<p>Objectif stratégique poursuivi : Instaurer un pilotage territorial partenarial régional autour d'un projet de développement intégré</p>	
<p>Action(s) concrète (s) d'amélioration</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Développer une action territoriale ascendante</u> à partir des réalités, des besoins et des enjeux des territoires - <u>Développer une solidarité inter-territoriale</u> Métropoles, Départements, Communes, EPCI sur des objectifs ciblés - <u>Veiller à la cohérence des actions territoriales</u> financées, résoudre les conflits de cohérences par la définition de projets multi-sectoriels gagnants-gagnants - <u>Concevoir des stratégies appuyées sur des secteurs transversaux</u> (ex : le logement) plutôt que sur des logiques de silos étanches - <u>Définir un schéma régional partenarial de développement fixant des objectifs ciblés</u> objectifs de mieux être social, environnemental, et économique - <u>Définir des critères de référence de la mesure du développement territorial</u> qui ne se limitent pas au PIB mais qui placent l'humain et la qualité environnementale au cœur des stratégies économiques 	<p>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Elaboration d'un diagnostic initial quantitatif des données du territoire régional</u> (chômage, pauvreté, innovation sociale, innovation technologique, nombre d'entreprises, services aux entreprises, enjeux environnementaux, enjeux de protection contre les risques naturels et technologiques) en lien avec l'INSEE, des observatoires régionaux et des agences régionales ou de l'État, les chambres consulaires, les associations) - <u>Mesure de l'atteinte des objectifs ciblés</u> définis pour le territoire concerné sur les items précités - <u>Participation effective des acteurs territoriaux</u> mobilisés aux réunions de conception, de définition, de suivi et d'évaluation des données et situations territoriales
<p>Conditions de réussite de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des différentes collectivités et des partenaires concernés, - Développement d'une culture partenariale visant l'intérêt général et des objectifs ciblés gagnants-gagnants. - Ingénierie d'accompagnement de la démarche d'animation territoriale dotée de moyens matériels, de locaux, de moyens humains et financiers pérennes. - Campagne de sensibilisation sur le long terme des actionnaires des entreprises à la responsabilité sociétale des entreprises et mobilisation et valorisation de leur action solidaire et partenariale locale 	<p>Modalités de réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat de la CTAP, coordination et suivi du dispositif et du calendrier de réunions d'animation par un service administratif dédié, financé par le CPER et des fonds européens d'assistance technique - Suivi des actions menées : efficacité, utilité, adéquation, achèvement, abandon. - Veille partenariale, dispositif de partage des bonnes pratiques et des préconisations, - Bilan d'activité et définition d'objectifs ciblés annuels, - Communication collective sur l'action territoriale menée, reprise dans la communication individuelle - Valorisation nationale de l'exemplarité et de l'innovation territoriale de l'Occitanie

<p>Pilier 2 – création d'un OS 6 : Instaurer un pilotage territorial partenarial régional autour d'un projet de développement intégré Action 2 : Instaurer des conditionnalités d'augmentation objective du mieux-être social, environnemental et économique au financement de tous les projets éligibles au CPER 2021-2027 ou / et au Plan de relance 2021-2022</p>	
<p>Maitre d'ouvrage principal</p> <p>État-Région (services en charge de l'élaboration du CPER, en lien avec les directions porteuses de dispositifs de financement)</p>	<p>Public cible :</p> <p>Porteurs de projets sollicitant des financements publics</p>
<p>Objectif stratégique poursuivi : Instaurer un pilotage territorial partenarial régional autour d'un projet de développement intégré</p>	
<p>Action(s) concrète (s) d'amélioration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Penser le développement de façon globale et intégrée - Développer l'engagement de la société civile dans l'atteinte d'objectifs de la qualité de vie collective - Intégrer l'objectif d'égalité femmes-hommes à tous les projets financés - Intégrer des objectifs d'inclusion sociale des publics locaux en difficulté (personnes handicapées, jeunes en décrochage scolaire, chômeurs de longue durée) 	<p>Critères d'évaluation de la réussite de chaque action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de l'impact local de l'action réalisée sur l'évolution des objectifs préalablement définis pour chaque critère ciblé de mieux-être (social, environnemental, économique)
<p>Conditions de réussite de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et appropriation de critères de mesure qualitative aux côtés de mesures quantitatives, - Sensibilisation des chefs d'entreprises et de leur personnel à la responsabilité sociale des entreprises, mobilisation et valorisation de leur action solidaire et partenariale locale 	<p>Modalités de réalisation de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et sensibilisation des porteurs de projets par les directions porteuses de dispositifs de programmation et de financement - Campagne médiatique de sensibilisation, de mobilisation et de motivation sur le long terme

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



papiers

Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.